

Octobre-nov.-décembre 2010

N° 125

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Vœux

Une année vient de s'écouler au cours de laquelle l'événement le plus marquant aura été la naissance de Mgr le Dauphin et de S.A.R. le Prince Alphonse.

La Providence nous comble et notre pauvre pays ne s'en rend même pas compte !

Oui, la Providence nous comble ! Souvenons-nous de ces dernières décennies où nous avons vu successivement disparaître le Prince François, le Prince Alphonse, le Prince Gonzalve et la légitimité monarchique française reposer, un moment, entre les mains d'un jeune homme de quinze ans que tous ces deuils auraient pu abattre et auraient abattu si tous les saints de France n'avaient veillé sur lui. Nous avons encore à l'esprit les sarcasmes de ceux qui se gaussaient de la fragilité d'un tel système. Nous avons encore à l'esprit les moqueries de ceux qui, alors, abandonnaient la cause parce qu'incapables d'un *acte d'espérance*.

Et tout s'éclaircit le 6 novembre 2004, quand notre Prince épouse la Princesse Marie Marguerite.

Et notre joie éclate le 5 mars 2007, quand naît la Princesse Eugénie.

Et tout s'illumine le 28 mai 2010, quand naissent Mgr le Dauphin et le Prince Alphonse.

Le sang d'Hugues Capet et de saint Louis est vraiment béni de Dieu !

La Gazette Royale présente ses vœux les plus respectueux à

**Monseigneur le Prince Louis, Madame la Princesse Marie Marguerite,
Monseigneur le Dauphin, Madame la Princesse Eugénie et Monseigneur le Prince Alphonse.**

Que Notre-Dame les ait en sa sainte garde !

Vive Dieu, vive le Roi !

Nouvelles de Rome

Mercredi 20 octobre 2010

Le patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient, S. Em. le cardinal Mar Nasrallah Pierre Sfeir a présidé des vêpres solennelles selon le rite maronite en l'église Saint-Louis des Français.

Cette célébration se plaçait dans le contexte de l'Assemblée spéciale pour le Moyen-Orient du Synode des évêques. Ce synode aura été depuis le synode pour le Liban - en 1995 - le « plus francophone » qui ait été célébré à Rome. Les catholiques du Moyen-Orient attendent « beaucoup » de la France, ont souligné, à plusieurs reprises, des acteurs du synode.

Rappelons que, sous la Monarchie française, les maronites de l'Empire ottoman étaient considérés comme « sujets de la France ».

Mercredi 20 octobre 2010

À la conclusion de l'audience générale, le Saint-Père a annoncé un consistoire pour la création de vingt-quatre cardinaux, qui aura lieu le 20 novembre. Parmi les vingt-quatre prélats, l'on pouvait remarquer la présence de S. Exc. Mgr Fortunato Baldelli, Grand Pénitencier.

Rappelons que c'est Mgr Baldelli, alors Nonce à Paris, qui a baptisé S.A.R. la Princesse Eugénie.

Jeudi 28 octobre 2010

Le Saint-Père a nommé : M. l'abbé Jacques Habert, évêque de Sées. Jusqu'alors Vicaire épiscopal de Créteil, il remplace Mgr Jean-Claude Boulanger, récemment nommé évêque de Bayeux et Lisieux.

98^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne-d'Auray

Le 98^{ème} pèlerinage légitimiste à Ste-Anne-d'Auray en Bretagne s'est déroulé les 25 et 26 septembre 2010.

Cette année, les participants du samedi avaient le choix entre une marche entre Vannes et Ste-Anne-d'Auray et une visite guidée : la bataille de Quiberon. Une veillée près du monument du Comte de Chambord les rassemblait tous dans la soirée.

Le dimanche, la messe était célébrée, en la Chapelle des Martyrs, par M. l'abbé Jean-Baptiste Guyon de la F.S.S.P.X. Pierre Bodin, président de l'U.C.L.F., déposait ensuite une gerbe au pied du monument du Comte de Chambord.

Un repas était servi au restaurant *La Croix Blanche* et le Professeur Charles-Antoine Cardot captivait ses auditeurs grâce à sa conférence « *Le Morbihan et la duchesse de Berry* ».



La préparation
puis
la sortie de la messe
à la Chapelle des Martyrs



Le sermon de M. l'abbé Jean-Baptiste Guyon

Mes bien chers frères,

Nous sommes parvenus au Champ des Martyrs, à l'aboutissement de notre pèlerinage catholique et royal. Et nous célébrons la messe avec les ornements rouges afin de souligner l'importance et l'actualité du sacrifice accompli par plusieurs centaines de jeunes

gens, il y a plus de deux cents ans. Cependant parmi beaucoup de catholiques, il y a beaucoup de préventions, comme une gêne, à considérer comme martyrs chrétiens ceux qui sont tombés, les armes à la main, sous la Révolution, et particulièrement ceux-là. Alors avec la doctrine de saint

Thomas d'Aquin, je vous propose de considérer ce qu'est l'acte du martyr, et ce en quoi les chouans tombés ici, près d'Auray, rentrent parfaitement dans la définition catholique du martyr. Cela éclairera d'autant plus l'importance du combat mené dans la Légimité.

L'acte du martyr : le martyr concerne les témoins demeurés fermes, jusqu'à la mort, dans le témoignage de tout ce qui touche à la justice, à la vérité. Deux vertus s'unissent donc pour réaliser cet acte du martyr : la force tout d'abord, qui permet d'être constant, de supporter les contradictions jusqu'au sacrifice suprême de sa vie, la charité qui motive l'acte du martyr, qui l'imprègne pour lui donner tout son sens. Sans la charité, c'est de l'orgueil. C'est pour cela que l'on dit que le martyr est un acte *élicité*, produit directement par la vertu de force, et *impéré*, dirigé, inspiré tout à la fois, par la vertu de charité.

L'objet du martyr, c'est de témoigner de la vérité. La première des vérités étant Dieu, il s'ensuit que le martyr concerne le plus communément ceux qui ont confessé la foi jusqu'à la mort.

Mais tout témoignage jusqu'à la mort, motivé par la charité, en faveur d'une vérité même de l'ordre naturel, peut constituer l'acte du martyr. Saint Thomas prend l'exemple de saint Jean-Baptiste qui meurt martyr pour avoir confessé la sainteté du mariage. Plus proche de nous, Pie XII canonise sainte Maria Goretti, martyre parce qu'elle est morte poignardée pour avoir voulu conser-

ver la vertu de pureté.

Alors ces chouans, et plus loin tous ceux qui sont morts pour le roi, peuvent-ils être martyrs selon la doctrine de saint Thomas ?

Bien sûr, la foi n'est pas absente de ces hommes tombés en 1795 à Brec'h près d'Auray. Mais ce n'est pas immédiatement pour la foi qu'ils ont été mis à mort, mais pour avoir voulu rétablir le roi, et le roi légitime dans tous ses droits.

Et cette monarchie, elle est une vérité de l'ordre naturel, c'est cela qu'il faut bien percevoir. Le *De regno* nous enseigne que l'art imite la nature et que le régime politique doit être une œuvre d'art. Donc, pour être orienté au mieux vers le bien commun, ce régime doit ressembler aux productions naturelles.

Dans la nature les êtres sont multiples mais tous coordonnés et unis par un seul principe. Il s'ensuit que la meilleure forme de gouvernement, la plus conforme à la nature est celle où il n'y a qu'un seul au sommet de la pyramide des compétences pour gouverner la multitude. Et Aristote enseigne qu'il faut qu'il n'y ait qu'un seul chef car une pluralité de principes nuit au bien commun.

La légitimité étant la meilleure

condition de conservation de la monarchie, la monarchie légitime est, donc, une vérité profonde de l'ordre naturel. Nos chouans ont témoigné au prix de leur vie en faveur de cette vérité contre les tenants sanguinaires du mirage de la démocratie, qui est très éloignée du bien commun. En témoignant ainsi de cette vérité profonde, ils rentrent pleinement dans la définition du martyr, comme tous ceux qui partout en Bretagne, mais aussi en France, sont morts les armes à la main pour que vivent Dieu et le Roy.

S'ils sont martyrs, c'est que leur témoignage est véridique. S'ils sont martyrs, c'est que leurs voix dont l'écho semble se perdre dans les brumes de l'histoire, c'est que leurs voix doivent encore résonner à nos oreilles. S'ils sont martyrs, c'est avant tout parce qu'ils nous remettent dans le réel et nous guérissent des faux-semblants du libéralisme. Pour être fidèles, aujourd'hui, à leur esprit et aux fondements doctrinaux philosophiques et religieux du combat pour la Légitimité, il nous faut tendre à une vie intérieure et un esprit de foi toujours plus renouvelés. Que sainte Anne, patronne des Bretons, nous donne de réaliser cet idéal.

Ainsi soit-il.



L'allocution de Pierre Bodin

Monsieur l'abbé,
Chers amis,

En 1787, deux ans avant la révolution, constatant combien les catholiques ignoraient leur religion, le Père de Clorivière annonçait qu'un grand bouleversement était proche.

Le 17 juin 1789, des députés des États Généraux se proclamaient Assemblée nationale. Ils rejetaient l'autorité du Roi.

Ignorance et refus de l'autorité sont deux caractéristiques majeures de la révolution.

L'**ignorance** du peuple est le fondement même de la démocratie, le terreau sur lequel les révolutionnaires édifient leur temple du mensonge et de la manipulation. Dans le domaine religieux, le Père de Clorivière avait deviné vers quel abîme elle dirigeait le royaume et 220 ans plus tard, nous pouvons mesurer, hélas, le désastre.

Dans le domaine politique, l'ignorance n'est pas moins dangereuse. Au contraire, liée à l'orgueil depuis que l'on a fait croire au peuple qu'il était souverain, elle est directement responsable du totalitarisme feutré que nous subissons aujourd'hui. Comme saint Thomas d'Aquin l'écrivait : « *D'une façon générale, l'observateur attentif de l'histoire d'hier et de celle d'aujourd'hui reconnaîtra que les tyrans ont sévi plus nombreux dans les pays gouvernés par une collectivité que dans ceux où le pouvoir n'appartenait qu'à un seul* ».

Avant d'envoyer un soldat au feu, on lui apprend à se servir de son arme et à reconnaître ses ennemis, on le forme

au métier militaire. Avant de construire une maison, nous faisons appel à un architecte ; pour défendre une cause devant le tribunal, nous avons recours aux services d'un avocat. Pour effectuer une tâche de quelque ampleur et d'une certaine complexité, un homme sensé va s'adresser à un spécialiste. Mais quand il s'agit de la gouvernance d'un pays, chacun se croit assez intelligent, assez savant pour donner son avis.

Avec une telle prétention, comment pourrions-nous respecter et même seulement accepter une **autorité** ?

Ne nous étonnons pas de ce que les Français contestent, le lendemain de l'élection, le président qu'une majorité, toute relative, vient de désigner. Les démocrates prônent le suffrage universel mais descendent dans la rue pour en refuser les résultats. Peut-il en être autrement lorsque le dogme républicain proclame que tout pouvoir vient exclusivement du peuple ?

Un dogme partagé implicitement, il est vrai, par certaines catégories de royalistes qui refusent le roi désigné par sa naissance, c'est-à-dire par la Providence. D'aucuns, tournant le dos à la tradition, espèrent concilier royauté et démocratie comme c'est le cas dans plusieurs pays européens.

Le système pervers auquel nous sommes soumis aujourd'hui ne se contente pas de nier toute transcendance, de refuser au lieutenant de Dieu de régner sur le trône de ses pères, il combat toute autorité qu'il n'a pas désignée lui-même.

Pour contrer cette subversion, quelle que soit notre place dans la société, contribuons, dans les tâches familiales, professionnelles et politiques qui nous incombent, à restaurer le respect dû à l'autorité.

Mais comment pouvons-nous nous opposer avec quelque efficacité à l'autre source du torrent révolutionnaire ?

Eh bien, reprenons la prédiction du Père de Clorivière. Puisque l'ignorance est une cause majeure du dérèglement, commençons par nous instruire, nous instruire des rudiments, des fondements de la politique, d'une politique conforme à la loi naturelle. Ayons l'humilité de reconnaître que la science politique ne nous est pas innée, qu'il nous faut travailler, étudier, pour l'acquérir. Son étude est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nos adversaires ont l'habileté de nous entraîner sur leur terrain, l'habileté de nous faire croire que nous pouvons utiliser leurs propres armes, celles justement qui nient dans la pratique la Royauté sociale de Notre Seigneur.

Ils entretiennent aussi un mythe récurrent, celui qui laisse espérer qu'après avoir réussi à s'emparer du pouvoir et à établir une « bonne république », on pourrait alors restaurer la monarchie.

Belle utopie ! Dans notre république française, le pouvoir est cadennassé.

Imposture ! S'il était possible de réaliser une bonne république, l'institution monarchique, quoiqu'en ait dit saint Thomas, ne serait plus la seule voie pour réaliser le bien commun. Elle ne serait plus nécessaire.

Mensonge criminel, enfin ! Il détourne les Français de la monarchie, présentée comme objectif secondaire, lointain, voire irréaliste tandis qu'il les mobilise pour un but présenté comme réalisable et proche : la bonne république. Mais en France, il n'existe pas, il ne peut y avoir une bonne république !

En ce pays d'Auray, encore si rempli du souvenir des exploits de la Chouannerie, au pied du monument du comte de Chambord, et alors que nous venons d'assister à la messe des Martyrs célébrée à la mémoire et en l'honneur de tous ces combattants de la liberté, chouans et émigrés, morts pour Dieu, pour leur pays et pour leur Roi, ne nous contentons pas de cultiver leur souvenir, rendons-leur le seul hommage qui leur soit agréable : continuer le combat contre la révolution.

Ne nous laissons surtout pas mériter le reproche adressé au dernier roi de Grenade : « *Pleure comme une femme ce royaume que tu n'as pas su défendre comme un homme* ».

La plupart de nos cercles légitimistes proposent une formation politique dans le cadre de groupes d'études. Ne partez pas à la guerre sans avoir pris la peine de connaître le magnifique héritage de nos pères et les forces de nos adversaires ! Rejoignez l'un de ces groupes. Adhérez au cercle de votre province, travaillez à connaître et à faire connaître la monarchie légitime !

Vive le Roi !

Quelques souvenirs photographiques



Le repas au restaurant *La Croix Blanche*



Charles-Antoine Cardot

Saint Thomas d'Aquin, par Guy Augé

Docteur en Droit, titulaire d'un D.E.S de Science politique, licencié ès lettres, assistant à l'Université de Paris XII puis maître de conférences à l'Université de Paris II, Guy Augé s'est, très tôt, intéressé aux questions politiques, la légitimité du pouvoir et la dévolution du trône de France, tout particulièrement. Il aura été la cheville ouvrière de la revue *La Légitimité* (1974-1984).

Disparu en 1994, à l'âge de 56 ans, il nous a, cependant, laissé une œuvre qui, aujourd'hui encore, fait référence dans son domaine.

Nous reproduisons, ici, les pages qu'il écrivit, en 1974, à l'occasion du sept-centième anniversaire de la mort de saint Thomas d'Aquin. Elles n'ont pas pris une ride.

Il y a exactement sept cents ans, Thomas d'Aquin mourait au couvent bénédictin de Fossanova¹, âgé de 49 ans. Il laissait une œuvre prodigieusement importante, où la mystique la plus pure s'alliait aux spéculations philosophiques les plus audacieuses de la Chrétienté contemporaine.

Mais on se tromperait lourdement en imaginant que son ascension fut triomphante et irrésistible dès le XIII^{ème} siècle : il connut en réalité tour à tour le succès, les critiques, les condamnations... Même après sa canonisation par le pape d'Avignon Jean XXII (en 1323), ses positions doctrinales restèrent très controversées.

Précisément parce que cet auteur a suscité de grands enthousiasmes et d'irréductibles allergies, une « question saint Thomas » se pose : symbole du cléricalisme dogmatique et de l'obscurantisme médiéval aux yeux des uns, il est, pour d'autres, l'intellectuel par excellence, le philosophe achevé. C'est surtout à partir de l'encyclique *Aeterni Patris* de 1879 que l'Église catholique a privilégié sa philosophie. Mais d'ê-

tre ainsi promu au rang de « Docteur commun de l'Église » fut, au dire du P. Chenu, « *la plus grande catastrophe qui pouvait lui arriver* ». Le fait est que, pour certains esprits prévenus, une telle étiquette équivaut *a priori* au discrédit d'un philosophe. Par ailleurs, convenons-en, les thomistes ont souvent causé du tort à saint Thomas : beaucoup d'ecclésiastiques et de moralistes, qui n'échappaient pas, au fond, à l'attraction des philosophies modernes idéalistes et rationalistes, ont qualifié de « thomisme » un peu n'importe quoi ; d'autres, comme le P. Chenu lui-même, sous prétexte que saint Thomas, au XIII^{ème} siècle, avait « baptisé » Aristote, ont cru possible et souhaitable, mutatis mutandis, d'opérer un baptême analogue avec la grande pensée subversive de notre temps, celle de Marx. Il importe d'être prévenu de ces errements, souvent présents chez les mieux intentionnés, pour essayer d'apprécier l'Aquinat comme il le mérite et se demander en quoi réside son actualité.

Nous tenterons de dégager sommairement l'originalité de saint Thomas en son temps, puis d'examiner ce qu'il continue d'apporter au nôtre.

L'originalité de saint Thomas en son temps

Contrairement aux idées reçues, le XIII^{ème} siècle n'a pas été une époque de conformisme intellectuel et religieux ; ce fut, au contraire, une période de vive ébullition, marquée par l'épanouissement des villes, la renaissance du pouvoir royal et des échanges économiques, le début du reflux féodal. Ce fut, en particulier, le temps des ordres mendiants et des Universités, deux phénomènes urbains.

Or, Thomas d'Aquin, issu d'une noble lignée (sa grand-mère paternelle était sœur de Frédéric Barbe-rousse), avait eu, au grand dam de sa famille, une vocation de dominicain, tandis que l'on rêvait de faire de lui un abbé bénédictin ; et il allait passer sa vie à batailler dans les nouvelles Universités, ces foyers de vie intellectuelle qui n'avaient pas attendu notre loi d'orientation pour constituer des communautés de maîtres et d'étudiants « *autonomes, cogérés et contestataires* ».

L'enseignement du Haut Moyen-Âge avait été purement religieux : les écoles carolingiennes le dispensaient autour des églises ou des monastères pour le service du culte et de la liturgie. Seule l'Écriture était source de connaissance, la philosophie païenne paraissant périmée à la suite de la Révélation. La tendance dominante était augustiniste, en théologie, en philosophie, en politique ou en droit ; cet augustinisme, nourri de Platon et de la mystique néo-platonicienne, soutenait la doctrine de l'« illumination divine », l'impuissance de la raison naturelle, la positivisme sacré de toutes sources de connaissance.

Mais, à partir du XII^{ème} siècle, principalement dans certaines villes (Paris, Chartres, Montpellier, Bologne, Oxford), on commença à étudier pour eux-mêmes les auteurs anciens ; on demanda aux arts profanes des vérités fondamentales à la faveur d'une curiosité élargie par divers contacts avec le monde arabe, avec By-

1) NDLR : dans le Latium, en Italie.

zance et les manuscrits grecs. Une vaste entreprise de traduction s'activa de Tolède à Naples, remettant en circulation des philosophes païens oubliés, notamment la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote avec les commentaires musulmans (Avicenne au XI^{ème} siècle, Averroès au XII^{ème} siècle), ou juifs (Maïmonide au XII^{ème} siècle). C'est la grande Renaissance du XII^{ème} siècle.

Naturellement, cet afflux de culture non-chrétienne n'a pas manqué de susciter la contestation et de multiplier les opposants aux doctrines traditionnelles. Au début du XIII^{ème} siècle, l'émergence des Universités, qui cessaient de dépendre étroitement de l'ordinaire du lieu pour se rattacher lointainement au Souverain Pontife, permit d'ouvrir plus librement les programmes aux auteurs profanes, latins ou grecs. Le succès d'Aristote fut considérable. À la Faculté des Arts, l'invasion allait très loin : Siger de Brabant était franchement « averroïste », diffusant un Aristote naturaliste non expurgé. Il croyait à l'éternité du monde et professait la doctrine de la « double vérité » (rationnelle et religieuse). À ce moment, médecine, morale, théologie même sont gagnées peu ou prou. Certains religieux, tels les Franciscains, résistent farouchement à ces nouveautés subversives. Thomas d'Aquin, au contraire, sous l'influence de son maître Albert le Grand, adopte d'emblée une position d'ouverture. Celle-ci se manifeste à tous les niveaux, théologique, philosophique, politique.

A. - Une théologie humaniste

Saint Thomas étant d'abord un théologien, c'est sa théologie qui commande l'ensemble de ses perspectives.

1) Il réhabilite l'intelligence humaine dans la lumière de Dieu. En effet, Dieu n'est pas seulement le Christ Rédempteur mais le Créateur : puisque tout vient de Lui et retourne à Lui, la nature, qui est son œuvre, exprime aussi le message divin. Or, la nature englobe autant les chrétiens que les non-chrétiens, juifs, musulmans, païens.

De la sorte, Thomas revalorise largement l'humanité et se sépare de saint Augustin dont le pessimisme anthropologique (avivé surtout depuis ses polémiques antipélagiennes²) accentuait les effets du péché originel. La nature est certes blessée, mais elle n'est pas fondamentalement viciée, radicalement stérilisée par la faute d'Adam. La grâce complète la nature mais ne la détruit pas.

Cette réhabilitation de la nature, qui ne le dispute pas à la gloire de Dieu mais lui rend au contraire témoignage, était riche de conséquences : elle affranchissait les chrétiens du cléricalisme et leur faisait redécouvrir la notion d'ordre naturel non attentatoire à la toute-

puissance divine.

2) Pour autant, saint Thomas n'a pas sacrifié les textes sacrés, la Bible, la foi ; il ne s'est pas simplement mis au service du naturalisme averroïste qui eût ébranlé l'Église. Ce critique audacieux de saint Augustin demeure à beaucoup d'égards « le plus grand des augustiniens ». Il reste un clerc, un disciple respectueux, conscient de ce que l'intelligence blessée de l'homme ne suffit point pour tout ce qui concerne les connaissances urnaturelles, le plan des béatitudes et des fins dernières. Saint Thomas n'a garde d'oublier que l'homme est une créature, à laquelle le secours de la Révélation est nécessaire.

3) En définitive, la doctrine thomiste veut « distinguer pour unir », avec cette conviction que les deux catégories de sources, naturelles et urnaturelles, ne sauraient profondément se contredire puisqu'il n'y a qu'une seule vérité venue de Dieu.

La théologie thomiste est donc humaniste dans la mesure où elle redécouvre une certaine autonomie de la nature, où elle souligne la grandeur de l'homme créé à l'image de Dieu et la dignité de son intelligence. Elle se dégage, ce faisant, d'une manière d'intégrisme clérical dans lequel la patristique ancienne avait eu tendance à s'enfermer. Mais le combat de saint Thomas se mène constamment sur deux fronts : refusant le fidéisme anti-intellectualiste qui creuse un abîme entre la raison et la foi, il n'accepte pas pour autant l'aberration contraire d'un rationalisme outrancier, d'un pur « naturalisme » vers quoi menait l'« averroïsme latin » de quelques-uns de ses contemporains. *Ratio confortata fide* : sans jamais faire abdiquer l'intelligence, il convient de lui assigner sa finalité propre et d'observer la complémentarité des plans. Le thomisme est une vision globale où la philosophie prépare les voies de la théologie, tout comme la théologie conduit cette philosophie à son terme puisque la nature existe pour la grâce de même que l'homme existe pour Dieu.

B. - Une philosophie réaliste

Quoiqu'il en soit, l'humanisme théologique de saint Thomas débloquent pour ainsi dire une démarche philosophique extrêmement audacieuse : sur cette base il a pu intégrer la pensée païenne d'Aristote dans une perspective chrétienne.

Comme Aristote, saint Thomas est un réaliste : il ne distingue pas entre phénoménologie et ontologie ; il pense que les choses existent réellement et distinctement hors de nous ; que le monde créé a un sens ; que le réel est intelligible. À l'origine de nos connaissances naturelles, on trouve l'expérience sensible, l'observation. Le philosophe se met à l'écoute de la nature, il l'ausculte, il y recherche les valeurs, dirions-nous. Car la nature thomiste, comme celle d'Aristote, n'est pas la

2) NDLR : Le moine breton Pélagie (IV^{ème} - V^{ème} siècles) soutenait que l'homme pouvait, par son seul effort personnel, s'abstenir du péché. Niant la nécessité de la grâce, il en venait à nier le péché originel. Pélagie fut excommunié en 426 et l'hérésie « pélagienne » condamnée, en 431, par le concile d'Éphèse. Saint Augustin le considérait comme manichéen et fut son grand adversaire.

physique mécaniste des modernes ; elle est riche et dense, elle forme un complexe d'être et de devoir-être, de *Sein* et de *Sollen*, elle recèle de l'ordre, de l'harmonie, de la beauté, de la justice. L'intellectualisme de saint Thomas récupère et baptise ainsi, contre les théologiens volontaristes qui s'en effarouchaient, les thèmes grecs de l'ordre naturel et du droit naturel. Il montre que ces hypothèses s'accordent à merveille avec une théologie chrétienne bien comprise. Mieux encore : le Dieu d'Aristote était vague, inconsistant, alors que les chrétiens ont appris sur Lui des vérités définitives. Ainsi y a-t-il convergence entre la Révélation d'En-Haut et ce qu'Aristote avait su tirer de ses observations d'ici-bas.

Bien sûr la spéculation païenne réduite à ses seules lumières restait incomplète ; mais Thomas, au lieu de la répudier au nom de sa foi, en assume la meilleure part et souligne ce qu'il appelle les « convenances », c'est-à-dire les complémentarités entre connaissance sensible, raison et Révélation. Profitons aussi de l'occasion pour souligner la différence de démarche entre le baptême d'Aristote par saint Thomas et l'aventurisme crypto-marxiste de quelques « thomistes » contemporains : ce que l'auteur de la *Somme théologique* assumait dans la lumière du Christ était une philosophie de l'ordre naturel, une démarche de la droite raison ; tout autre chose est la pensée marxiste post-chrétienne, antinaturelle, profanatrice. Même si, à certains égards, elle opère une réaction contre l'idéalisme et le nominalisme individualiste des Modernes, son retour au réel est incomplet, partiel et partial. On ne baptise pas le marxisme : on se fait broyer par lui, à moins qu'on ne retrouve le réalisme intégral.

Et ce qui caractérise le réalisme thomiste est son ouverture à toutes les vérités partielles, sa puissance universelle d'accueil à l'égard des opinions sérieuses, d'où qu'elles viennent. Catholicisme signifie universalité. La méthode thomiste, reprise d'Aristote, est celle de la confrontation, du dialogue controversial. Les diversités doivent s'ordonner sans se confondre vers l'unité supérieure de la vérité ; seulement, cette vérité, dans le monde de la nature, n'est jamais définitivement atteinte ; constamment, il faut accueillir des aperçus nouveaux, des points de vue particuliers dans l'escalade du vrai, dans l'investigation du réel concret. Il en résulte que l'Aquinat, loin d'être ce dogmaticien rigide que la caricature esquisse parfois (et que trop de manuels néo-thomistes accèdent hélas !), reste un penseur étonnamment disponible, qui pratique la « dialectique » au sens traditionnel (non marxiste !) du terme. Ce pluralisme des points de vue, prenons-y garde encore, n'exprime pas du tout chez saint Thomas un relativisme sceptique, mais une discipline de la pensée en face de l'incommensurable richesse de la vérité. La réalité concrète, intégralement observée, non seulement en ses dimensions quantitatives mais dans ses aspects qualitatifs, est certes intelligible, mais prodigieusement complexe, et de ce fait toujours quelque

peu mystérieuse, opaque. On l'approche, mais on ne l'épuise point.

La manière de saint Thomas se vérifie de façon suggestive dans sa politique.

C. - Une politique naturelle

Même s'il a relativement peu écrit sur la politique, notre auteur illustre bien en la matière l'enrichissant baptême d'Aristote.

1) Il procède d'abord à une restauration de la politique du Stagirite. En effet, à l'encontre de l'augustinisme sacré qui rêvait d'une politique directement tirée de l'Écriture sainte, Thomas d'Aquin estime que la science politique relève de la pensée profane. Aussi préfère-t-il explicitement s'en référer ici à la *Politique* d'Aristote plutôt qu'à la Bible.

Dans un fameux passage de la *Somme théologique* (Ia IIae, q. 104-105), il énumère cinq sortes de lois. La *loi éternelle* exprime le plan divin du Créateur sur Sa création, mais elle reste son secret, impénétrable à nos intelligences bornées. La *loi naturelle* est une participation, une projection de cette loi éternelle dans la nature, dans la création. On peut, du reste, à l'analyse, y discerner deux aspects différents ; d'abord, une loi naturelle morale (de type paulinien, néo-stoïcien ou augustinien), inscrite dans le cœur de tout homme et dont le contenu est très général : « faire le bien, éviter le mal ». Ce n'est pas une loi juridique ou politique, dont on puisse tirer quelque code immuable de droit naturel, comme on le croit parfois. On appelle également loi naturelle la projection du plan de Dieu sur les choses extérieures, sur la nature globale (et non plus seulement dans la conscience individuelle de la nature de l'homme) : mais une telle loi n'est pas donnée par avance, elle reste à découvrir par l'observation inépuisable, par la confrontation dialectique. C'est elle qui donnera naissance à un *droit* naturel de type aristotélicien (profane). Viennent enfin, outre la *loi du péché* qui nous intéresse peu ici, deux autres sortes de lois : la *loi humaine*, juridique et positive, posée par la volonté du législateur humain pour arrêter, par voie de conclusions ou de déterminations, à un moment estimé opportun, l'interminable enquête dialectique : cette loi reste une ordination de la raison au bien commun ; puis la *loi divine* volontaire, qui est la Révélation.

Il est évident que la loi divine révélée joue chez saint Thomas un très grand rôle ; mais ce rôle n'est pas politique. Car les chrétiens ne sont plus liés par les prescriptions politico-juridiques de l'Ancien Testament, destinées aux seuls Hébreux ; quant à la Loi Nouvelle évangélique, son objet n'est pas politique. Elle apporte un message spirituel de salut, non point la Révolution ni le droit nouveau. En ces matières temporelles, Dieu a laissé à la liberté de l'homme, *humani arbitrio*, le soin de décider. C'est pourquoi saint Thomas, sans autres scrupules, ira chercher les solutions politiques de la chrétienté chez des philosophes ou des penseurs

païens : Cicéron, Sénèque, Platon, les juristes romains (qu'il connaît assez bien), et par-dessus tout Aristote.

La *Politique* d'Aristote, que le Haut Moyen-Âge avait ignorée, mais que les Arabes et les Byzantins rediffusaient, exposait une doctrine réaliste, allant au fond des choses et posant la vraie question des finalités de la politique. Saint Thomas ne se borne pas à en tirer des solutions stéréotypées ; il lui emprunte plutôt le vivant, la méthode. Dialecticien et non systématique, il discute, tient compte des opinions autorisées, cherche le bien commun et le juste naturel dans une observation intégrale de la nature sociale. Ce faisant, il en appelle souvent aux conclusions d'Aristote ; mais, plus encore, il le prolonge à partir des réalités nouvelles de son temps.

2) De là un apport personnel et chrétien. Par exemple, saint Thomas reprend la classification aristotélicienne des régimes, et l'éloge de la constitution mixte ; mais il préfère tout de même la monarchie tempérée, mieux adaptée aux vastes royaumes de l'époque, et que saint Louis (connu de lui personnellement) incarne si bien.

Et surtout, il y a eu pour les chrétiens la révélation des fins surnaturelles de l'humanité. Pour Aristote,

l'unique finalité était temporelle : elle consistait dans le « bien vivre » de la Cité. Les béatitudes évangéliques font un devoir à saint Thomas de compléter la science païenne : il opère cette adaptation en marquant tour à tour la primauté du spirituel, l'incomplétude de la politique et l'autonomie de l'État dans son ordre.

Les analyses de saint Thomas sont souvent restées classiques et prouvent son intelligence en profondeur de la pensée d'Aristote qu'il amplifie sans la trahir. Il se montre un adepte du juste milieu équilibrant l'individu et la puissance publique, reconnaissant le caractère naturel des sociétés, répudiant la démocratie, creusant l'origine de l'autorité. Pour l'essentiel, on le sait, le thomisme émancipe l'État renaissant de l'« augustinisme politique » et favorise les prérogatives du pouvoir temporel en réactualisant le fondamental dualisme chrétien de Dieu et de César. La politique est naturelle, comme la Cité.

Théologien humaniste, philosophe réaliste, doctrinaire du droit naturel, tels nous paraissent donc, hâtivement schématisés, les traits originaux de saint Thomas dans son siècle. Notre temps peut-il encore y puiser ? Qu'est-ce qui fait l'actualité persistante de saint Thomas au XX^{ème} siècle ?

L'actualité de saint Thomas en notre temps

Avant d'ébaucher quelques éléments de réponse, une ambiguïté doit être signalée : celle du thomisme des thomistes et des néo-thomistes.

A. - De saint Thomas aux thomistes

La mort de saint Thomas n'a pas arrêté la vie et la diffusion du thomisme, dont l'influence sur l'Europe occidentale a été puissante. Et néanmoins, l'on pourrait aussi bien parler d'un échec de saint Thomas dans la mesure où son intelligente et fragile synthèse n'a pu, en fin de compte, durablement triompher, soit qu'elle ait été explicitement répudiée par des retours au cléricisme augustiniste ou au rationalisme paganisant, soit que, plus gravement peut-être, de saint Thomas aux thomistes une altération sensible ait figé le réalisme initial du Maître.

L'histoire du thomisme, en vérité, resterait assez largement à écrire : sujet passionnant mais immense ! On a pu entrevoir le rôle des thomistes par exemple dans l'essor du droit romain, dans celui de la législation positive (aussi bien pontificale que royale), toutes choses liées à la redécouverte capitale de la notion aristotélicienne de droit naturel, et à la restauration des compétences de la doctrine profane dans le monde juridico-politique. L'essor de la science politique doit pareillement beaucoup à la redécouverte par saint Thomas de la *Politique* d'Aristote : Machiavel, Bodin, Locke, Montesquieu (et tant d'autres Modernes avec eux !) pilleront le Stagirite : mais c'est l'Aquinat, qui l'avait remis à la mode.

La pénétration du thomisme est un phénomène dura-

ble et répandu : au XVI^{ème} siècle, pour lutter contre les théologiens protestants d'inspiration augustiniste, la Contre-Réforme catholique redécouvre avantageusement saint Thomas qui sert de patron à la scolastique tardive ; mais certains protestants humanistes, en dépit du mépris affiché par Luther pour celui qu'il appelait « le gros cochon », ne dédaigneront pas non plus une manière de retour au thomisme et au droit naturel : qu'il suffise de citer les noms de Melancthon, de Grotius ou de Leibniz.

Cependant, ne nous y leurrions point : dans ces références à saint Thomas il se cache beaucoup d'infidélités. On y gardait plus ou moins bien la lettre aux dépens de l'esprit. C'est que, de saint Thomas aux commentateurs néo-thomistes, nombre de doctrines nouvelles venaient faire écran. On sait que, dès 1277, le thomisme avait été condamné par l'évêque de Paris, et qu'il l'était un peu plus tard à Oxford. Aux XIV^{ème}-XV^{ème} siècles, ce sont les scottistes et les nominalistes qui mènent la scolastique décadente dans une impasse. L'authentique démarche thomiste requerrait une haute culture, qui va se perdre au profit du pédantisme - ou du simplisme. Les inspireurs de la seconde Scolastique, quel que soit leur mérite d'avoir renoué avec l'Aquinat, n'ont plus son ampleur ni son désintéressement spéculatif.

Carrément décadent au XVIII^{ème} siècle et pendant une large moitié du XIX^{ème}, le thomisme a resurgi une fois encore à la faveur de l'encyclique *Aeterni Patris*. Mais il l'a fait précisément dans le sillage équivoque des commentateurs du XVI^{ème} siècle. Même un Jac-

ques Maritain doit beaucoup à Cajetan, et ce n'est pas le meilleur de son œuvre.

B. - L'apport permanent de saint Thomas

Où est alors l'essentiel de la tradition thomiste ?

Il faut probablement répondre, de façon quelque peu abstraite, que saint Thomas continue d'être actuel par son ontologie réaliste et par sa méthode. Expliquons-nous en brièvement.

De même que saint Thomas n'avait pas privilégié tout à fait arbitrairement, ou pour sacrifier à une mode, la doctrine d'Aristote parmi toutes celles de l'Antiquité païenne, de même n'est-ce pas une fantaisie de Léon XIII qui a distingué l'Aquinat dans la longue théorie des scolastiques. En apparence, ce choix pouvait sembler malheureux et à contre-courant : il reflue vers le Moyen-Âge, vers le passé, vers un néopaganisme que les chrétiens du XIII^{ème} siècle eux-mêmes avaient jugé suspect ; il invitait les penseurs catholiques modernes à lire un auteur latin presque intraduisible en français, et tributaire d'une physique péripatéticienne passablement dépassée. Et après tout, il n'y a pas de physique, de chimie, ou de mathématique chrétiennes : fallait-il vraiment enfermer les philosophes dans un système ?

En réalité, la séduction du thomisme vient de ce qu'il n'est point un système, un de ces « idéalismes » qui ne veulent considérer que tel ou tel aspect particulier du réel. Partant d'une observation intégrale de la nature globale, il propose une méthode, une procédure de recherche de la vérité. Loin d'offrir des solutions toutes faites, qu'il suffirait d'enregistrer dans un conformisme sécurisant, il invite à la recherche, à un constant travail de discernement, de jugement prudentiel. Il ne dispense pas de l'effort, il y excite. Il n'est donc pas tributaire de ce qu'il y aurait d'effectivement périmé dans la Physique aristotélicienne ; et telles de ses solutions n'importent qu'à l'érudition ; mais la manière dont il y est parvenu en son temps, voilà qui reste pour nous lumineux. Ainsi qu'on le répétait volontiers au siècle dernier dans l'entourage du cardinal Mercier, saint Thomas doit être un phare et non une borne ; non point une limite, mais une incitation éclairante à continuer l'inépuisable recherche.

La crise du monde moderne est d'abord une maladie de l'intelligence ; et saint Thomas est un excellent médecin pour toutes sortes de perversions intellectuelles. Il nous garde de ces constants écueils, de ces perpétuelles tentations de l'homme pensant que sont l'optimisme exagéré qui voudrait stabiliser la nature, et comme si l'humanité n'était point blessée, et comme si notre fin ultime n'était pas surnaturelle, ou le pessimisme désespéré qui abandonne l'ici-bas au despotisme des démons pour fuir dans la mystique consolatrice. L'intellectualisme thomiste met l'intelligence à l'écoute de son Créateur dans les choses mêmes. Et cela n'est pas peu surprenant pour nos esprits contempo-

rains, nourris fût-ce inconsciemment de criticisme kantien ou de phénoménologie. On se demande alors si la physique qualitative est aussi dépassée, aussi ridiculement périmée qu'on nous l'affirme, et si elle ne garde pas quelque thérapeutique secrète...

C. - Au-delà de saint Thomas

L'intelligence transcende le temps. La vérité n'est pas un produit de l'Histoire. Une vérité bimillénaire reste une vérité comme une sottise contemporaine reste une sottise. On aurait tort pourtant de supposer que le thomisme ignore l'histoire ; il nous invite simplement, comme toujours, à éviter ces deux fâcheuses extrémités que sont le fixisme et l'historicisme. Quelques néo-thomistes, gauchis par l'esprit de système, ont rêvé d'une loi naturelle substantielle et immuable d'où l'on pourrait déduire confortablement une doctrine sociale et politique plus ou moins achevée. Ils ont d'ailleurs confondu, de façon significative, l'exposé de la *Ia IIae* sur la loi naturelle avec ce qui concerne spécifiquement le droit et la justice particulière (*Ila IIae*, q. 57 et s.). Sur quoi les critiques évolutionnistes et sociologistes ont eu beau jeu : la nature est mouvante, l'histoire emporte tout. Mais le réalisme intégral devant tenir compte de tous les aspects du réel, il faut bien reconnaître que l'histoire, ou si l'on préfère l'historicité, fait partie également de la nature. Seulement, la nature n'est pas qu'historicité, comme les dialecticiens contemporains l'affirment en assumant l'envers de l'erreur fixiste. Il y a aussi dans la nature une part de permanence, de continuité ; et les valeurs sont précisément ce qui mérite d'être retenu dans le temps, de perdurer. Le changement en soi n'est pas valeur, et le sens de l'histoire nous est inconnu avant le terme des choses. De même qu'il y avait chez saint Thomas une modernité qui n'était point modernisme, il y avait dans sa vision de la nature une conscience de l'historicité qui n'était point de l'historicisme : la tension de la puissance à l'acte, le mouvement vers les causes finales expriment dans le vocabulaire aristotélicien une perception évidente de la mobilité ; mais le mérite du thomisme est justement de refuser de penser le réel sous une seule catégorie, que ce soit celle du stable ou du mouvant. Parce qu'il n'est pas un système, mais un réalisme.

De ce fait, d'ailleurs, l'observation thomiste des réalités politiques et sociales, tout en reposant sur l'expérience, tout en tenant grand compte des mutations de la nature, ne saurait se confondre avec le sociologisme contemporain qui est axiologiquement neutre, c'est-à-dire aveugle aux valeurs. L'observation thomiste est sélective, qualitative. Elle cherche les bons modèles, les Cités et les sociétés justes, bref les valeurs.

Au total, la pensée de saint Thomas (qu'il est navrant d'essayer de résumer aussi lourdement quand l'original est généralement si limpide !) respire la mesure et le bon sens ; sa modestie même est le gage de sa profonde sagesse. Après sept siècles, elle nous lègue un

modèle de réalisme, une conception toujours praticable du droit naturel, la ferme distinction du spirituel et du temporel (qu'un néo-cléricalisme de gauche gagnerait à méditer), une doctrine des limites et de la légitimité du pouvoir temporel. Peut-être mieux encore, l'assurance tranquille du primat de la vérité spéculative sur les petits opportunistes à court terme.

Au tréfonds de cette sagesse ? Le mot profond d'un de ses disciples, Jean de Saint-Thomas, repris par plusieurs papes, commenté par Maritain et Gilson, nous

indique une clef : « *Il y a quelque chose de plus grand que saint Thomas qui est reçu et défendu en saint Thomas, majus aliquid in sancto Thoma quam sanctus Thomas suscipitur et defenditur* ». La révérence entretenue envers l'Aquinat va au-delà de sa personne ; elle ne consiste pas à enkyster une sorte de parenthèse médiévale anachronique dans le présent (quel que soit notre goût du Moyen-Âge), mais à entretenir dans le présent l'actualité de l'éternel, la philosophia perennis, non pour détruire mais pour purifier et pour assumer ce qui mérite de l'être.

Un nouveau cercle agréé par l'UCLF



La réunion annuelle des présidents des associations adhérentes à l'UCLF s'est tenue le samedi 13 novembre 2010 dans les locaux de la DRAC à Paris.

M. le duc de Bauffremont et M. le prince Charles-Emmanuel de Bauffremont, président de l'IMB, avaient bien voulu répondre favorablement à l'invitation que leur avait faite le président de l'UCLF. Ils étaient accompagnés par le Dr Jean Lebeau, administrateur de l'IMB.

La plupart des associations adhérentes à l'UCLF étaient présentes ou représentées.



Après le mot d'accueil de Pierre Bodin et une brève présentation de chaque délégation, le prince Charles-Emmanuel de Bauffremont effectuait un rapide, mais complet, tour d'horizon du paysage légitimiste français actuel.

Puis, il était procédé au compte-rendu des activités nationales au cours de l'année écoulée : Université St-Louis 2010, Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray, etc. Chaque association décrivait, ensuite, ses activités propres.



Après l'analyse du bilan financier, Dominique Coudé faisait le point des organes de communication actuellement utilisés par l'Union et les associations adhérentes, *La Gazette Royale*, *La Blanche Hermine* (en Bretagne), et les sites Internet gérés par l'Union et les associations adhérentes.

Après avoir rassuré son auditoire en précisant qu'il ne quittait pas l'UCLF, Claude Pettens présentait, ensuite, son successeur à la tête du Cercle Henri IV du Béarn : Christophe Jankowiak, auquel tous les participants souhaitaient une chaleureuse bienvenue.



Guy Boyard présentait sa jeune *Fédération des Trois Provinces* qui regroupe la Bourgogne, la Bresse et le Lyonnais. Un grand rassemblement est prévu le 28 mai prochain, qui promet d'avoir un écho national !

Pierre Bodin terminait en agréant, au sein de l'UCLF, le Cercle Robert de Baudricourt en Lorraine. Son président, Franck Reny, faisait part de ses activités, dont la gestion d'un site Internet particulièrement actif.

L'on promettait de se retrouver l'année suivante...

Introduction à une étude de la monarchie

Le gouvernement royal, en quinze siècles, a fait ses preuves. L'histoire en porte témoignage. Il représente aussi une solution pour l'avenir, un système politique parfaitement apte à relever les défis du troisième millénaire.

« *La Monarchie en France, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de nos ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France...* »¹.

Le philosophe Gustave Thibon, pour sa part, nous livre une image pleine de promesses : « *La monarchie est plus naturelle, plus incarnée, plus adaptée à une vie plurielle, et finalement seule capable d'assumer l'alliance de l'unité et de la diversité* »².

La société française d'Ancien Régime a connu de nombreuses et importantes mutations. Le haut Moyen-Âge, le siècle de saint Louis, l'époque de la Renaissance, le siècle de Louis XIV, autant de périodes bien différentes de la longue histoire nationale. Et pourtant, en remontant les générations, on a le sentiment d'une réelle continuité et d'une évidente stabilité.

Deux considérations essentielles renforcent cette impression : l'existence des lois fondamentales du royaume et l'attachement manifesté par les Français à une dynas-

tie prestigieuse que la Providence a dotée d'une exceptionnelle longévité.

Les lois fondamentales, issues de la coutume, constituent le statut permanent et spécifique de la monarchie. Elles sont le fondement de la légitimité du pouvoir. S'appuyant sur l'expérience des siècles, ces règles assurent la continuité de l'État, faisant de l'institution royale une réalité distincte et supérieure du prince incarnant la couronne. Il n'est pas inutile de reprendre la sentence de Jean Bodin : « *Tout changement des lois qui touchent à l'État est dangereux* »³. On peut y joindre la réflexion de Joseph de Maistre : « *Lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres ; c'est une marque qu'il est corrompu et qu'il n'y a plus de remède* »⁴.

La coutume, née d'usages immémoriaux consacrés par le temps et le consentement général, donne à ces derniers une formulation précise qui les transforme en normes juridiques dont le monarque lui-même ne peut s'affranchir. Selon l'expression consacrée, le roi se trouve dans « *l'heureuse impuissance* » de passer outre ou de modifier les lois du royaume.

C'est, de plus, l'exigence du bien commun, but ultime de toute vie en société, qui nécessite que soient précisées les conditions de dévolution de la couronne et d'inaliénabilité du domaine public, les deux pierres angulaires du droit constitutionnel de la France monarchique.

La stabilité institutionnelle du

royaume se trouve renforcée par l'attachement des générations successives à la maison capétienne, « *la plus grande sans comparaison de tout l'univers* »⁵. Il faut reprendre les propres termes de l'historien Pierre Gaxotte : « *Quand les vieux auteurs parlent de lui [le roi], ils paraissent saisis d'une dévotion surnaturelle. Il est, disent-ils, le premier des rois. Aucun souverain ne peut lui être comparé, ni pour l'ancienneté de sa couronne, ni pour l'éclat de son trône, ni pour l'étendue et la sainteté de son pouvoir. C'est un personnage divin que toute la nation honore et sert avec joie* »⁶.

Toutes les familles, modestes ou illustres, se trouvent rassemblées autour de la famille royale. Le souverain, héritier et continuateur des fondateurs de la nation, est le père de tous. Cette idée de paternité royale a pu parfois être contestée. François Olivier-Martin écrit par exemple : « *Le Capétien [...] n'est pas [...], comme on a voulu le représenter, le père de ses sujets, en ce sens que son autorité découlerait de celle du chef de famille. Sans doute, le roi vit simplement, en grande familiarité avec ses sujets, et il compare volontiers son autorité à celle d'un père. Mais l'autorité royale qu'il exerce est d'une autre essence que l'autorité paternelle. Un État ne se conduit pas comme une famille...* »⁷. Certes, l'autorité royale a des compétences plus nombreuses et plus complexes que l'autorité paternelle, mais la nature en est-elle si différente ? Dans son *Manuel de Philosophie thomiste*, l'abbé Henri Collin, étudiant les formes de gouvernement estime, à la

1) Henri, comte de Chambord : Manifeste de Frohsdorf, 25 octobre 1852.

2) Cité par Danièle Masson in *Gustave Thibon, clair-obscur d'un homme et d'une œuvre* - Revue Fideliter n° 140.

3) *Six livres de la République*, 1593.

4) *Considérations sur la France*, Éditions des Grands Classiques, 1933.

5) Jean-Bénigne Bossuet, 1670.

6) In *La Révolution française*, Fautard, 1975.

7) In *Histoire du Droit français des origines à la Révolution*, Éditions du CNRS, 1984.

suite du « Docteur angélique » que : « *La monarchie héréditaire paraît préférable parce qu'elle attache plus intimement le roi, par le lien naturel le plus fort de l'amour paternel, au bien de son peuple qui se confond avec celui de sa famille et de ses enfants* ». C'est donc tout normalement, sans que cela ait besoin d'une quelconque justification juridique, que l'attachement du roi passe de sa famille à ses sujets.

Il va de soi que le caractère sacré du souverain, « l'évêque du dehors », renforce la respectueuse affection et la fidélité des sujets. Déjà, « *Charlemagne est qualifié de « roi et prêtre » : en tant que roi, il incarne la fonction directrice du Christ ; en tant que « prêtre », il en revêt la qualité sacerdotale ou plutôt quasi-sacerdotale, car il n'a pas de privilèges liés à l'ordination comme celui de célébrer la messe* »⁸.

François Olivier-Martin, dans l'ouvrage déjà cité, note le « *caractère ecclésiastique de la monarchie capétienne* ». Il ajoute : « *Le roi sacré n'est plus un pur laïque, il est voisin du sacerdoce [...]. Comme l'évêque dans son diocèse, comme l'abbé dans son monastère, le roi est délégué par Dieu pour accomplir sa fonction. Cette fonction est d'ordre temporel sans doute ; mais Dieu régit le temporel aussi bien que le spirituel et le roi, dans son office temporel, est son représentant, comme le sont l'évêque et l'abbé dans leur office spirituel* ». Cela explique pourquoi, en dehors de toute autre considération, l'exécution de Louis XVI fut, à bon droit, regardée comme sacrilège, au sens le plus exact du terme.

D'autres caractéristiques, telles la stabilité du gouvernement royal et son caractère tempéré, donnent à la monarchie française son caractère particulier.

Par son mode de désignation, le

souverain échappe aux contingences politiciennes qui nous sont familières. Selon la doctrine traditionnelle explicitée par Jean de Terrevermeille : « *[La dignité royale] est une fonction permanente existant juridiquement par elle-même, indépendamment de ses titulaires successifs* »⁹. Le mort saisissant le vif, il n'y a aucune interruption dans la transmission du pouvoir. Suivant la formule : « *Le roi ne meurt pas, en France* ». Le souverain n'est donc l'élu de personne - sinon d'une providentielle hérédité - et de ce fait, représente la nation tout entière dans sa diversité légitime comme dans son unité profonde. Il est, en réalité, à un moment donné de l'histoire, l'incarnation d'une lignée venue du fond des âges.

Il est facile de constater combien nos institutions modernes sont éloignées de cette permanence. Nos constitutions successives ne sont, malgré le zèle de leurs rédacteurs, que des parchemins éphémères qui ne résistent ni à l'usure du temps, ni aux aléas de la vie politique. Cinq républiques se sont succédées depuis 1792, sans parler des intermèdes.

Quant au chef de l'État lui-même, il n'est, tout au plus, que le premier fonctionnaire du pays partageant avec son premier ministre la direction du pouvoir exécutif tout en exerçant une fonction de représentation. Cette charge pourrait être remise en cause sans bouleversement particulier. Certes, le président déclare défendre l'intérêt général mais, dans la pratique, il se montre surtout préoccupé du renouvellement de son mandat. Il est prisonnier de la faction qui l'a poussé au pouvoir et ne gère que le provisoire et le contingent. Depuis la chute de la monarchie légitime, rien de durable n'a pu être édifié dans le domaine institutionnel. La pression des idéologies et des intérêts ainsi que l'incapacité des dirigeants à s'identifier à la

France font que, périodiquement, tout se trouve remis en question.

De nombreux éléments contribuent à faire de la monarchie capétienne un système politique tempéré. Il n'est pas inutile de les prendre en considération.

Bien que conscient que son pouvoir recèle une part de divin, le roi de France est d'abord un chrétien comptable devant Dieu de sa conduite. Cela constitue une limite importante à une quelconque velléité d'arbitraire. Il ne peut, sous peine de faute grave, transgresser les « lois divines morales et naturelles ». Il sait qu'il n'est en rien un dieu, ni un despote, ni un autocrate mais seulement le premier serviteur de l'institution royale. D'ailleurs il sait, comme ses sujets, qu'à la fin des fins, c'est le Christ Lui-même qui est roi de France, le souverain temporel n'étant que Son lieutenant. Le pape saint Pie X l'a rappelé le 13 décembre 1908, lors de la béatification de Jeanne d'Arc : « *Vous direz aux Français qu'ils fassent leur trésor des testaments de saint Rémy, de Charlemagne et de saint Louis qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : Vive le Christ qui est roi de France* »¹⁰.

Si, dans le domaine des affaires étrangères, « le roi est empereur en son royaume » et s'il veille scrupuleusement à préserver son indépendance par rapport au Pape dans les choses temporelles, il détient également dans le royaume une souveraineté sans partage. Nous sommes accoutumés, depuis Montesquieu, à distinguer trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Sous l'Ancien Régime, le monarque les possède tous les trois, en plénitude. Cependant, l'organisation de la société française le contraint à la modération.

La nation est divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état (ceux qui prient, ceux qui

8) In *Être Roi*, par Jean Barbey, Éd. Fayard, 1992.

9) Jean Barbey, op. cit..

10) Cité par Pierre Virion, in *Le Christ qui est roi de France*, Éd. Saint-Germain.

combattent, ceux qui travaillent). François Olivier-Martin considère que cette « *distinction des ordres fait partie des lois fondamentales ou de la constitution du royaume* ». Le roi ne peut toucher à cette séparation. Il doit en respecter les droits et privilèges issus de la coutume et arbitrer les éventuels litiges pouvant survenir.

Le roi peut réunir les membres des trois ordres dans des États Généraux afin de prendre conseil. Les membres de cette assemblée, convoquée suivant une périodicité très irrégulière, n'ont pas autorité pour légiférer. Le souverain peut demander des subsides à ce « parlement », mais, le plus souvent, il se procure des ressources par d'autres voies. Enfin, les États jouissent d'une grande liberté pour présenter des doléances. Les « cahiers de doléances » ne sont pas une invention du siècle des Lumières, mais une tradition fort ancienne. Certes, le monarque n'est tenu en rien par les requêtes ou critiques des députés mais, dans les faits, il tient le plus grand compte des demandes reçues : « *elles lui fournissent une base sincère pour la réformation de son royaume* ».

Le roi trouve d'autres limites de fait à sa toute-puissance. Il s'agit des États particuliers propres à certains pays de France. Ces assemblées se composent, comme les États Généraux, de membres des trois ordres de la nation. Les États particuliers se considèrent comme étant les représentants de leurs pays respectifs. Ils sont les garants des coutumes et peuvent exprimer au souverain les remontrances et doléances de leurs nationaux. Enfin, ils consentent à l'impôt et règlent les affaires locales.

Lorsqu'un nouveau pays est rattaché à la Couronne, le souverain maintient les anciens privilèges ou en concède de nouveaux. Cependant, en tant que responsable du bien commun, il se réserve de passer outre si nécessaire.

Un certain nombre de pays n'ont pas conservé d'assemblées particulières, mais les représentants des trois ordres peuvent demander à être réunis pour traiter des problèmes spécifiques, tels que la défense de leurs droits et privilèges.

À côté des « provinces », nous trouvons les communautés d'habitants et les villes. Dans ce que l'on appelle le plat pays, qui correspond à nos actuelles paroisses rurales, la structure essentielle demeure la seigneurie (police, justice, administration, ...). Cependant, pour les affaires propres à la communauté (église, cimetière, écoles, ...), c'est l'assemblée générale des « chefs de famille » qui est compétente.

Le roi s'est intéressé de bonne heure aux libertés des villes. La monarchie a joué un grand rôle dans le mouvement d'émancipation communale. En principe, chaque cité, grande ou petite, possède ses statuts, sa charte énumérant ses coutumes particulières et son mode de gouvernement. En fait, le schéma est à peu près toujours le même : une assemblée générale des habitants (ou une assemblée plus restreinte des notables) désignant un corps de ville de quelques membres ayant à sa tête un maire.

Malgré quelques aménagements imposés par le temps et les nécessités, l'autonomie des villes est respectée tout au long de l'Ancien Régime. À la fin du XVIII^{ème} siècle, on tenta une unification de l'institution communale, mais la plupart des droits et privilèges antérieurs se trouvèrent maintenus.

Parmi les corps jouissant d'évidentes libertés, il faudrait citer l'Assemblée générale du clergé de France, l'Université, les Communautés de métier, ... autant de modérations du pouvoir royal.

Cependant, même dans sa façon de gouverner ou de rendre la justice, le souverain organise une tempérance de ses prérogatives. Il a

tous les pouvoirs, mais il les exerce avec mesure.

Pour ce qui touche le gouvernement, le roi agit « à grand conseil ».

Le monarque a le dernier mot dans toutes les affaires. C'est en ce sens que l'on peut parler de pouvoir absolu. Cela ne signifie en rien qu'il puisse sacrifier à l'arbitraire. « *Dans l'exercice du gouvernement, il accepte de soumettre son autorité à la réflexion de ses conseils. Certes, ceux-ci émanent de lui, mais ils jouissent d'une autonomie suffisante pour exprimer librement leur point de vue. Et s'il est bon que la décision soit prise par un seul, il est souhaitable qu'elle soit préparée et discutée par plusieurs, à condition naturellement que ce soit par des gens éclairés* »¹¹. Ce droit de conseil, que l'on a déjà vu au niveau des États généraux et particuliers, a une vocation universelle. Il peut toucher à tous les sujets et être demandé à toute personne. C'est à la fois un droit et un devoir. Nul ne peut se dérober à l'interrogation royale.

Ce gouvernement « à grand conseil » peut être institutionnalisé à l'exemple du Conseil du roi. Mais le souverain peut agir de manière informelle.

Les parlements participent de l'ordre judiciaire. Ils jouent aussi un rôle de conseil à la demande du roi. Ils se voient reconnaître également un droit de remontrance lors de l'enregistrement des ordonnances et des édits. Cette procédure, bien que dangereuse dans les moments de turbulence, a contribué à modérer l'autorité du souverain.

Le roi est d'abord un justicier. On dit qu'il est « redevable de justice » envers ses sujets. Il lui est loisible de la rendre directement, à l'instar de saint Louis, ou de la confier à des tribunaux auxquels il délègue ses pouvoirs. Bien entendu, il a toujours la possibilité d'évoquer telle ou telle affaire. Si le

11) In *La Constitution de l'Ancienne France*, par Bernard Basse, Éd. Les Presses Saint-Louis, 1973.

monarque intervient après que le jugement a été rendu, c'est la plupart du temps dans un esprit de clémence. Le cas du surintendant Nicolas Fouquet, dont Louis XIV connaissait les malversations, est tout à fait exceptionnel. Dans la pratique, tribunaux et cours souveraines bénéficient d'une large autonomie. D'ailleurs, les magistrats se montrent jaloux de leurs prérogatives.

Il nous faut maintenant répondre à la question: la monarchie a-t-elle un avenir ? Est-elle capable d'apporter des solutions aux problèmes d'aujourd'hui et de demain ?

Le pouvoir royal a fait, pendant, quinze siècles, la preuve de sa capacité. Au contraire, tous les régimes ultérieurs sont nés et ont disparu, emportés par des journées révolutionnaires, des coups d'état, des défaites militaires. Dans la conclusion de son étude citée plus haut, Jean Barbey écrit que dans la démocratie « *les décisions du pouvoir sont dépourvues de fondements plus profonds que la volonté populaire, elle-même opinion publique aux expressions contradictoires et réversibles* ».

À cette précarité, l'historien oppose la continuité attachée à l'existence d'un monarque héréditaire placé « *hors des compétitions pour le pouvoir qui, aujourd'hui, détournent périodiquement vers elles l'énergie politique* ». Au dessus des « *intérêts particuliers de conflits et des querelles* », le roi est « *l'arbitre, le modérateur* ». Il incarne la communauté nationale toute entière avec, de surcroît, la « *charge spirituelle* » qui sublime un pouvoir.

En notre temps du « *politiquement correct* » qui, en fait, s'avère être un temps de contrainte et d'intolérance, la république se montre, par sa nature même, incapable de conserver et de transmettre l'héritage des siècles passés. Tout tend à la remise en cause des nations de l'Europe au profit d'une

pâle copie des États-Unis d'Amérique. Dans cette mutation, les monarchies, bien que terriblement affaiblies, gardent une spécificité capable de les préserver de la disparition. Le roi incarne la nation et tant qu'il règne, la nation demeure. Ici, il faut prendre le terme « *nation* » dans son sens traditionnel et non dans son acception révolutionnaire.

À ce propos, justement, la monarchie légitime, empêchée de tomber dans la surenchère démagogique et la dictature, constitue un rempart efficace contre l'idéologie nationaliste. Cette dernière, qu'il ne faut pas confondre avec l'amour de la patrie, est de nature révolutionnaire. Elle a pris corps à l'occasion de l'affaiblissement puis de la disparition de la royauté comme substitut au souverain. Rapidement, ses promoteurs l'ont érigée en absolu, prenant la place du roi et de Dieu Lui-même. Et pourtant, il ne faut pas oublier que les nations n'ont pas reçu les promesses de la Vie éternelle !

La monarchie légitime a été écartée du pouvoir par la révolution de 1830. Aussi est-il difficile d'imaginer de quelle façon elle aurait fait face aux événements survenus depuis. Cependant, nous pouvons puiser dans les déclarations et écrits du comte de Chambord un certain nombre d'indications qui éclairent le débat, cela d'autant mieux que l'exilé de Frohsdorf s'est toujours montré attentif aux réalités françaises. « *Monsieur le duc de Bordeaux a l'esprit ouvert aux questions du jour, les étudie toutes et n'est point étranger aux théories industrielles* »¹². L'auteur, républicain convaincu, déclare un peu plus loin que deux questions intéressent particulièrement le petit-fils de Charles X : « *l'organisation administrative de la France* » et « *le problème social des travailleurs* ». Occupons-nous donc de ces deux sujets en priorité.

Pour ce qui regarde l'administration décentralisée, le comte de Chambord l'aborde à plusieurs reprises entre 1848 et 1871. Dans une *Lettre sur l'Algérie, la décentralisation et l'enseignement*, il écrit ceci : « *Décentraliser l'administration largement mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à l'État, en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront ; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays ; mais j'en ai la ferme conviction, vos études prouveraient que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas moins de précieux avantages. En effet, quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contemporains pour établir à la longue au milieu de nous, une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques* »¹³.

L'année même où il devient « *chef de la Maison de Bourbon* », l'héritier de nos rois, dans une lettre à un membre de la Chambre des Pairs écrit combien il est attaché à l'étude de « *l'organisation du travail* » et des problèmes soulevés par « *l'amélioration du sort des classes laborieuses* ».

En exergue de l'avant-propos de son livre *La croix, les lys et la peine des hommes*, Xavier Vallat rapporte une pensée du RP de Pascal, sj : « *Je suis très social parce que royaliste, peut-être plus que parce que catholique. Comme catholique, je m'occuperais peut-être plutôt de questions de charité que de justice ; tandis que, comme*

12) In *Une visite à Monsieur le duc de Bordeaux*, par Charles Didier, Éd. Michel Lévy frères, 1849.

13) In *H. comte de Chambord, « Textes politiques »*, Communication et Tradition, 1995.

royaliste, je vois que toujours les royalistes français ont été à la tête de véritables réformes pour le bien du peuple ». Il est vrai que ce n'est pas au sein de la bourgeoisie voltairienne du temps de Louis-Philippe ou des républicains affairistes du XIX^{ème} siècle que l'on se préoccupait spécialement des ouvriers. C'était l'époque terrible de la révolution industrielle...

Le texte capital en la matière reste la *Lettre sur les ouvriers*, datée du 20 avril 1865. Le comte de Chambord, pressentant une prochaine crise, veut appeler l'attention des fidèles de la monarchie sur la difficile situation des travailleurs : « ... La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les Établissements de saint Louis, les règlements des métiers, le système des Corporations en sont les preuves manifestes. [Avec la Révolution] la liberté du travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite [...] De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui victime.

« L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limite, contre laquelle il n'a eu d'autres ressources que la coalition et les grèves.

« ... Quant aux remèdes : [il faut] à l'individualisme, opposer l'association, à la concurrence effrénée, le contrepois de la défense commune, au privilège industriel [domination des chefs d'entreprise], la constitution volontaire et réglée des corporatismes libres... ».

Il est nécessaire de lire attentivement toute cette lettre, véritable charte sociale de la monarchie, dont les principes n'ont pas vieilli. Elle eut une influence considérable sur les catholiques sociaux d'alors, presque tous légitimistes de cœur et de raison. Xavier Vallat, dans l'ouvrage cité plus haut, fait mention de l'allocution pro-

noncée en 1949 par Jules Artur, devant Mgr Roncalli, le futur Jean XXIII : « ... Mais, dès l'abord, c'est un hommage de gratitude qu'il me faut rendre à la mémoire du comte Albert de Mun, qui, avec Mgr Dulong de Rosnay et La Tour du Pin, indiqua au jeune étudiant que j'étais, toute l'actualité de la question sociale. Le grand orateur catholique m'a souvent précisé que sa vocation des Cercles ouvriers, il la devait à la lettre publique de M. le Comte de Chambord aux (sic) ouvriers (20 avril 1865), vraiment prophétique par sa définition même des institutions qui pouvaient servir d'assistes aux principes que devait, vingt-cinq ans plus tard, formuler le Pape Léon XIII dans son encyclique fondamentale « *Rerum Novarum* » (15 mai 1891) »¹⁴.

De nombreux thèmes sont traités par Henri V, mais il faut faire une place particulière à celui des institutions. Il répond ainsi aux détracteurs de la monarchie qui présentent le gouvernement royal comme contraire aux libertés : « Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte sa civilisation et sa gloire contemporaine autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'elle a fortement à cœur et que avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous à tous les mérites, à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français »¹⁵.

L'exilé de Frohsdorf s'intéresse

aussi à l'enseignement dont l'importance sociale ne lui échappe pas. Il se déclare pour la liberté de l'éducation en un temps où elle s'avère inexistante, ou au mieux « amoindrie et menacée ».

Pour remédier à la crise qui, dans les années 1860, frappe l'agriculture, le prince préconise l'allègement des « charges exorbitantes » pesant sur le sol, la création d'organismes de crédit, la diminution du poids des hypothèques, la fin d'une politique de morcellement des domaines afin de maintenir une population rurale sur place.

Bien sûr, le comte de Chambord montre son attachement à son titre de « fils aîné de l'Église ». Dans sa lettre à Albert de Mun, du 20 novembre 1878, il déclare : « Il faut pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi ».

Après la mort d'Henri V, en 1883, la succession légitime est assurée par des princes qui, tout en maintenant leurs droits, expriment rarement leurs idées quant au gouvernement de la France. Cependant, Charles XI, mort en 1909, proteste en mars 1906 contre la loi de séparation des Églises et de l'État, les inventaires et l'expulsion des religieux. Plus près de nous, le prince Jacques Henri, duc d'Anjou et de Ségovie (1908-1975) a le grand mérite de renouer pleinement avec la tradition monarchique française. Il se déclare heureux du redressement prévisible de la France après le soulèvement de mai 1958. L'histoire lui apportera, hélas, un triste démenti.

Le fils aîné de ce dernier, le prince Alphonse, duc d'Anjou et de Cadix (1936-1989) assume plus pleinement encore son héritage français. Peu avant sa disparition, il confie au journaliste Marc Dem : « ... Il y a dans cette longue aventure de la France capétienne des recettes à retrouver et à appli-

14) Cf. *Des camériers secrets et d'honneur* de SS Pie XII.

15) In *Lettre à M. Berryer*, Venise, 23 janvier 1851.

quer de nouveau à nos sociétés déboussolées. Citons-en quelques-unes : un ordre social conforme à la loi naturelle et à la loi divine ; une exaltation de la famille, cellule de base de toute société équilibrée ; le respect et le maintien du dépôt de la tradition venue du fond des âges ; la notion d'un pouvoir fort dans ses attributs régaliens, mais tempéré dans son exercice, pour tout dire paternel et dévoué au bien commun »¹⁶.

Ces lignes résument exactement ce qui a fait la grandeur et la durée du gouvernement royal d'Ancien Régime. On y découvre aussi une espérance de restauration des valeurs susceptibles d'amener le renouveau de la France.

À propos des fêtes du bicentenaire de la Révolution, le duc d'Anjou se réjouit de voir que de nombreux historiens ont, par souci de vérité, dressé un bilan « globalement négatif » de cette « période tragique de notre histoire ». À l'opposé, il brosse un tableau très positif de notre pays dans les dernières années de la monarchie : « Sous le règne de Louis XVI [il] était la première puissance mondiale, en particulier dans le domaine naval. Napoléon s'est trouvé privé de marine, et la défaite de Trafalgar peut s'expliquer par la destruction de notre flotte pendant la Révolution. Le commerce extérieur était florissant, nous possédions les meilleures routes d'Europe, les paysans détenaient la propriété de plus de la moitié des terres, les taxes seigneuriales, dont on parle tant, étaient devenues symboliques, les méthodes culturelles se développaient, l'élevage bénéficiait de l'introduction de nouvelles races, l'intérêt des belles dames pour les bergeries ne relevait pas d'une simple mode, la dîme prélevée par le clergé finançait les hôpitaux et les écoles : quel est le poids aujourd'hui des prélèvements sociaux et du budget de l'Éducation

nationale ? Les corporations protégeaient artisans et ouvriers... »¹⁷.

On ne peut reprendre tout ce que le chef de la Maison capétienne exprime dans ses entretiens avec Marc Dem. Il se montre très attentif à tout ce qui peut attenter aux valeurs essentielles, sans pour autant tomber dans un conservatisme désuet. Il a compris son siècle, il en partage les espoirs et les craintes avec pour seule ambition celle de servir, à l'exemple de ses prédécesseurs.

Dieu a permis que ce prince, si au fait de l'histoire française et européenne, si disponible pour le redressement nécessaire, disparaisse dans la force de l'âge.

Aujourd'hui, c'est le prince Louis (Louis XX) qui incarne la monarchie légitime. Né en 1974, il s'est trouvé, très jeune, face à un destin exceptionnel mais déjà, dans ses diverses déclarations, il montre tout à la fois son esprit d'ouverture et son sens de la tradition.

Dès 1996, dans un entretien au *Figaro*, il déclare : « Je suis l'aîné des Bourbons voilà tout. C'est-à-dire que je suis titulaire d'un héritage historique et culturel. Ainsi, et c'était déjà la position de mon père, nous n'avons pas à revendiquer ou à prétendre à quoi que ce soit. Nous sommes, c'est tout, et à ce titre nous assumons pleinement notre héritage [...] La grandeur n'est pas en moi mais dans l'héritage moral qui m'échoit ».

Dans un message du 21 janvier 1999, nous pouvons lire : « Avec le 21^{ème} siècle, s'ouvre le siècle de la société de l'information qui s'affirmera face à la production. Qu'allons-nous faire pour nous y adapter en continuant à maintenir nos valeurs et celles qui fondent l'identité française ? C'est à nous tous que ce message s'adresse. »¹⁸.

Le discours du 24 septembre de la même année traite de la souveraineté : « Le souverain est celui qui exerce le pouvoir suprême, la souveraineté. Telle est bien la fonction sociale la plus haute et aucun État ne peut se passer d'un souverain. Le choix que l'on en fait décide de ce que sera le corps social et donne son sens à l'État. Les rois de France, mes aïeux, ont très tôt fixé leur doctrine : le roi, souverain béni par l'onction du sacre, selon une belle formule définie par les juristes, « est empereur en son royaume ». Durant des siècles, pour concrétiser cette idée, ils ont dû lutter à la fois contre les dangers de l'étranger toujours prêt à vouloir imposer ses règles à la souveraineté nationale, et contre les périls intérieurs de ceux qui voulaient limiter la souveraineté du roi pour mieux dicter leurs lois...

« ... Aujourd'hui, la question est loin d'être inactuelle et il me semble que [...] vous avez tous conscience que le rôle des souverains est toujours aussi essentiel et qu'ils demeurent l'expression la plus sûre de la souveraineté et de la permanence de l'État. Ce devoir, nous l'incarbons depuis que la France est France. Vous pouvez être assurés que pour demain, que pour les jeunes qui, avec moi, auront à construire le nouveau siècle et à lui donner ses valeurs, je saurai prendre mes responsabilités et assumer l'héritage de la tradition. ».

Dans son message du 23 janvier 2000, le duc d'Anjou dit encore : « L'avenir est entre les mains des jeunes. L'avenir commence à s'écrire et je n'ai pas l'intention de le voir, à peine en gestation, déjà négatif.

« L'avenir sera ce que nous en ferons. C'est pourquoi, en ce début d'année, j'adresse à toutes les bonnes volontés un appel. Relevez les défis ! Prenez part à la vie so-

16) In *Le duc d'Anjou m'a dit*, Perrin, 1989.

17) Marc Dem, op. cit..

18) In IMB INFO.

ciala et économique ! Prouvez par l'exemple que vos idées sont les meilleures !

« L'Europe nous montre que les monarchies peuvent être restaurées et que c'est un modèle de gouvernement parmi les plus performants.

« L'histoire est là pour nous rappeler qu'il n'y a pas de situations irréversibles. Pensons à Henri IV, pensons à Charles VII, pensons tout bonnement à Hugues Capet qui a eu l'intuition de la grandeur

de la France... ».

Force est, cependant, de constater que le Prince donne rarement, et avec prudence, son avis sur les problèmes actuels. Sans doute, nous faudra-t-il attendre quelque temps encore pour que l'héritier de nos rois aborde les grands thèmes politiques et sociaux et leur donne l'éclairage de la tradition.

Cette introduction à une étude sur la monarchie n'a qu'un mérite, celui d'avoir rassemblé quelques éléments de réflexion qui deman-

dent à être complétés, approfondis, voire discutés. Nous sommes, en ce domaine comme en bien d'autres, les serviteurs de la vérité et non les promoteurs d'une légende dorée destinée à nous faire vivre dans le rêve et l'illusion. Pour que la monarchie légitime soit un jour restaurée, dans le respect des vieilles lois fondamentales, sans doute faudra-t-il que Dieu s'en mêle. Cependant, rien ne se fera sans notre persévérance et notre détermination.

Pierre Valancony

Énergie nucléaire, compagnies aériennes et minarets

L'extension de l'Islam et l'accélération de l'immigration sont deux phénomènes qui, actuellement, en France, inquiètent particulièrement nos contemporains - y compris ceux qui ne veulent pas l'avouer. D'aucuns voudraient les voir liés...

Sachant que le sujet est particulièrement complexe, nous voudrions, ici, livrer le résultat de nos réflexions et étudier la corrélation de ces phénomènes avec deux facteurs essentiels de l'économie française : l'énergie électrique et le transport aérien.

L'énergie électrique

Pour commencer, il est nécessaire de mentionner quelques chiffres clefs, sans doute rébarbatifs mais essentiels.

La production française d'électricité en 2009¹ s'est élevée à 519,1 TW-h².

L'origine de cette électricité se répartit comme suit :

- **Nucléaire** : 390 TW-h, soit 75,1%,
- **Hydraulique** : 61,8 TW-h, soit 11,9%,
- « **Thermique à flamme** » : 54,9 TW-h, soit 10,6%,
- **Éolien** : 7,4 TW-h, soit 1,42%,
- **Solaire** : 0,062 TW-h, soit 0,01%,
- **Autres** : 4,94 TW-h, soit 0,95%.

En 2020, si les ambitieux objectifs du « Grenelle de l'environnement » sont atteints, l'éolien verra sa production passer à environ 42 TW-h, soit, toutes choses étant égales par ailleurs, environ 7,6 % de la production nationale. Quant au « solaire », sa production atteindra alors environ 1,34 TW-h et restera, donc, anecdotique.

La production d'énergie électrique d'origine nucléaire est, aujourd'hui, assurée par 58 « sites » répartis sur l'ensemble du territoire français (sauf en Bretagne).

Les réacteurs les plus anciens ont été mis en service dans les années 70 et nécessitent des opérations de maintenance de plus en plus fréquentes et importantes.

Il est normalement prévu qu'ils soient progressivement remplacés par des réacteurs « EPR » de troisième génération. Or, fin juillet 2010, le groupe EDF annonçait un report³ de deux ans de la mise en service de son premier réacteur EPR de Flamanville⁴, qui ne fonctionnera donc qu'en 2014.

La commande du réacteur de Flamanville a été passée le 18 décembre 2003. Même en intégrant le fait qu'il s'agit d'un prototype, il ressort que le temps de construction d'un EPR est très long. Areva, le constructeur, n'a pas, à notre connaissance, annoncé avoir reçu d'autres commandes de la part d'EDF...

Il apparaît donc qu'en 2020, si plusieurs sites actuels

1) Source : EDF - Panorama de l'électricité : <http://www.edf.com> - Les chiffres correspondant à 2010 ne sont évidemment pas encore connus.

2) TWh = térawatt-heure, soit 10¹² W-h.

3) De la même manière, le groupe finlandais TVO annonçait, le 26 novembre dernier, que le fonctionnement normal du réacteur EPR d'Olkiluoto (construit par Areva-Siemens) ne commencerait qu'au second semestre 2013.

4) D'une puissance de 1630 MW.

d'EDF ne sont plus opérationnels, l'éolien⁵ et, à fortiori, le solaire ne seront pas en mesure d'assurer la compensation nécessaire.

La solution ? Acheter de l'électricité à l'étranger ? Aujourd'hui, nos voisins européens ne produisent déjà pas suffisamment pour leurs consommations nationales ! Le plus simple consistera, sans doute, à utiliser le « bon vieux » pétrole : les délais de livraison des centrales correspondantes sont considérablement plus courts que ceux des centrales nucléaires...

N'est-il déjà pas trop tard et cette solution ne s'impo-

sera-t-elle pas d'elle-même ?

Et d'où vient le pétrole que nous consommons aujourd'hui ? En 2008⁶, près de 38 % des importations françaises de pétrole brut venaient des pays musulmans.

Et si nous devons augmenter notre consommation, d'où pourrait venir ce surplus ?

78 % des réserves prouvées sont entre les mains des pays de l'OPEP et, à l'exception de l'Équateur et de l'Angola, tous ces pays sont musulmans !

Le transport aérien

Au journaliste du *Figaro* qui lui demandait, le 12 novembre dernier, pourquoi les compagnies aériennes du Golfe, telles Emirates ou Etihad, ne semblaient pas vouloir intégrer les alliances dans l'aérien, Jean-Cyril Spinetta, président du conseil d'administration d'Air France-KLM répondait :

« Elles disent tout simplement ne pas en avoir besoin ; c'est donc à elles qu'il faut poser la question. En réalité, ces compagnies trouvent la grande majorité de leurs clients non pas dans leurs pays respectifs, dont la population est modeste, mais sur les marchés européens, asiatiques ou africains. Dès lors, il est très difficile d'intégrer une alliance, car il y a un déséquilibre des avantages. Quand nous signons un accord avec la Chine ou l'Inde, nous facilitons l'accès des compagnies de ces pays au grand marché européen. En contrepartie, nous avons un accès amélioré au marché chinois ou indien. Il y a un équilibre, une réciprocité. Avec ces compagnies du Golfe, rien de tel : l'ouverture qu'elles réclament est exclusivement à leur avantage. Mais il y a plus grave. Ces compagnies sont gérées sans les contraintes économiques et financières de rentabilité qui s'imposent dans une économie ouverte à tous les acteurs économiques. L'exigence de rentabilité, qui est l'exigence première de tout acteur économique privé, est tout à fait secondaire pour ces compagnies. J'ai été, je crois, le premier en 2002, lors du

Cannes Airlines Forum, à dénoncer cette situation. À l'époque, j'étais un peu seul. Depuis, toutes les compagnies aériennes du monde tirent la sonnette d'alarme. Pourquoi ? Parce qu'aucune autre grande activité économique mondiale n'est confrontée à ce type de situation. Imagine-t-on par exemple qu'un ou plusieurs constructeurs automobiles puissent dire « Mon propos n'est pas de gagner de l'argent mais des parts de marché » ? Si on les laissait faire, ils tueraient l'industrie automobile mondiale. C'est ce que sont en train de faire ces compagnies du Golfe pour notre industrie. »

Et M. Spinetta de poursuivre : « Personne ne le sait précisément [si elles sont rentables] car aucune d'elles n'est cotée. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'elles bénéficient toutes d'un soutien sans faille de leurs États respectifs. Quand on cumule leurs flottes actuelles et leurs commandes d'ici à 2020, on arrive au chiffre de 800 avions long-courriers, soit le double des flottes long-courriers cumulées des groupes Lufthansa, British Airways et Air France-KLM, qui sont pourtant aujourd'hui les trois premiers transporteurs long-courriers au monde. Il y a là une démesure. Les Européens commencent à en prendre conscience, ces compagnies, en captant les trafics européens, importent chez elles de l'emploi et exportent chez nous du chômage ».

Et les minarets dans tout cela ?

Les mosquées sont de plus en plus nombreuses en France et leur financement est l'objet de polémiques qui cachent l'essentiel.

En participant à hauteur d'environ 10%, certaines municipalités provoquent l'ire de braves gens qui n'ont sans doute pas réalisé qu'ils vivaient en France au XXI^{ème} siècle. Est-il bien raisonnable de s'offusquer ainsi, quand on vit sous une constitution qui, en son article premier, déclare : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle

assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances... » et qui, de plus, a été approuvée par 79,25% des Français, le 28 septembre 1958 ? Mais, qu'est-ce que 10% ?

Il faut, ensuite, se rendre compte que les immigrés, pour lesquels ces mosquées sont censées être construites, n'ont généralement pas un sou en poche et sont bien incapables de financer quoi que ce soit. Ce n'est donc pas de leur côté qu'il faut se tourner !

5) Il faudrait, de plus, prendre en compte les problèmes que pose l'injection d'électricité d'origine éolienne dans un réseau aussi parfaitement stable en fréquence que le réseau français.

6) Source : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

Certes, l'on n'est plus en 1994 quand l'Arabie Saoudite apparaissait comme le grand pourvoyeur de fonds pour la mosquée de Lyon ! Les montages financiers sont plus complexes et plus opaques...

Il y a vingt-trente ans, lorsque l'islamisation de l'Afrique subsaharienne battait son plein, les bailleurs de fonds n'y avaient pas ces scrupules et affichaient fièrement leurs noms sur les panneaux de bois plantés à l'entrée des mosquées en construction...

Et, ne nous illusionnons pas ! Du moins, dans les

pays sous son influence, peut-on imaginer que le gouvernement français ne donnait pas sa bénédiction (?) à ces constructions ?

Peut-on imaginer, sans rire, que, en 1973 au Gabon, le président *Albert Bongo* soit devenu *El Hadj Omar Bongo* sans l'aval de Jacques Foccart ?

Faut-il rappeler qu'en Algérie, de 1830 à l'indépendance, il a toujours été plus facile de construire une mosquée qu'une église ?

Conclusion

Immigration et islamisation sont deux problèmes majeurs qui se posent à notre pays en ce XXI^{ème} siècle.

Il ne manque certes pas de responsables (?) politiques, peu scrupuleux sur les moyens, pour tenter de les récupérer, de capter des électeurs et d'obtenir, ainsi, des moyens de financement pour leurs partis...

La meilleure façon de les résoudre serait, cependant, de commencer par les dissocier et d'en étudier vraiment l'origine.

L'immigration est principalement provoquée par l'appauvrissement accéléré auquel les Occidentaux et, sans doute aussi, des Asiatiques contraignent nombre de pays africains depuis l'indépendance.

L'islamisation est provoquée par un esprit de conquête qui apparaît, de manière récurrente dans l'histoire, chez nombre de musulmans quand ils ont, entre les mains, les instruments de cette conquête.

Résisterons-nous à l'Islam lorsque, pour aller de Paris à Nice, il nous faudra prendre un avion appartenant à une compagnie musulmane ?

Résisterons-nous à l'Islam lorsque nous serons totalement tributaires des pays musulmans pour notre approvisionnement énergétique ?

Sortir du nucléaire ? Pour entrer dans l'Islam ? Non merci !

Louis Brékilien

Le comte de Chambord toujours actuel !

« Il est des positions où il faut se résigner à subir quelques inconvénients pour en éviter de plus grands encore, et savoir sacrifier ce qui peut paraître l'utilité du moment à l'utilité permanente et véritable... »

« Ayons foi en nos doctrines, en nos traditions. Le sentiment moral est notre condition d'existence et notre force, ne l'abdiquons pas. C'est ce qui fait notre valeur aux yeux du pays, et c'est ce qui ramènera le pays vers nous, lorsqu'il sera rendu à la liberté et à lui-même. Telle que je la comprends l'abstention [lors des consultations électorales] n'est pas un défaut d'affirmation ; elle est au contraire une affirmation et une protestation éclatante. C'est s'affirmer, c'est protester que de dire au pouvoir : les royalistes ne veulent pas se prêter à vos mensonges ; ils ne veulent pas avoir l'air de prendre au sérieux vos prétendues institutions ; ils ne veulent pas, en acceptant une lutte trop inégale, ajouter l'apparence d'une opposition vaincue à votre facile triomphe... »

« Croyez-le bien : lorsque le moment sera venu, l'abstention d'aujourd'hui deviendra pour les royalistes un titre et une recommandation de plus devant leurs concitoyens... »

« Mais, j'en suis convaincu, la protestation incessante par l'abstention publique, telle est la vraie mission des royalistes, sous un régime monstrueux qui semble contrarier à plaisir les instincts et les besoins de la France, qui remplace le sentiment moral par le cynisme, la liberté par l'intimidation électorale... »

Note du 22 septembre 1861 - Archives de Lucques

Livre reçu

Louis XVI ou la tragédie de la vertu (Gérard Bedel, Éditions Via Romana)

Féru d'humanités, Gérard Bedel nous dresse une synthèse claire et référencée sur le règne le plus tragique de l'histoire de France, une réflexion sur les ressorts du pouvoir et les fondements d'un bon gouvernement et la mise en évidence du rôle essentiel de l'autorité politique en histoire. Il nous donne ici un point de vue critique d'un universitaire sur Louis XVI.

*Le Sacrifice du soir : vie et mort de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, par Jean de Viguerie**

Jean de Viguerie vient à nouveau de combler ses lecteurs par la publication d'une biographie consacrée à Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. Le livre permet à la fois de faire revivre ce XVIII^{ème} siècle auquel le professeur de Viguerie a consacré la plus grande partie de son œuvre historique et de mettre en lumière l'une des plus belles figures de l'histoire de la fin de l'Ancien Régime. L'ouvrage est passionnant. La richesse de la documentation et l'immense savoir de l'auteur y contribuent beaucoup. Son style de conteur, simple et savoureux, ne peut que séduire le lecteur qui se laisse porter sans effort de la première page à la dernière ligne.

Auteur d'une thèse consacrée aux œuvres d'éducation au XVIII^{ème} siècle, Jean de Viguerie nous livre des pages très novatrices sur la formation intellectuelle et spirituelle de la princesse, formation de très grande qualité, nourrie par la philosophie classique aristotélicienne et thomiste à une époque où le cartésianisme domine depuis plusieurs décennies déjà la formation des esprits au sein des élites françaises. Cette formation aidera puissamment la princesse à comprendre la portée des événements révolutionnaires. Elle fera preuve alors, dès le commencement de la Révolution, d'une lucidité rare. Le dépouillement de la correspondance de Madame Élisabeth, et notamment de lettres inédites, permet à Jean de Viguerie de dresser de la princesse le portrait le plus riche et le plus nuancé qui ait jamais été donné. Il met en valeur sa piété, sa

générosité, la vivacité de son caractère, la liberté de ses manières et son souci constant de vivre dans l'amitié de Dieu et d'y amener ses proches.

L'auteur s'intéresse également au rôle politique joué par Madame Élisabeth à partir de 1789. Relativement effacé, ce rôle n'est pas complètement inexistant. Comprenant très tôt la gravité de la subversion révolutionnaire, la jeune princesse se fait, dès le début, auprès de son frère l'avocate d'une politique de fermeté, sans voir que le Roi n'a plus les moyens de mener une telle politique du fait de l'emprise des idées révolutionnaires sur les esprits, notamment au sein de l'armée. Après l'échec de Varennes, le Roi l'associe aux réflexions du comité secret constitué autour de l'ancien ministre Montmorin. L'influence morale et spirituelle exercée par Madame Élisabeth sur Louis XVI ne cesse alors de croître. Elle encourage le Roi à résister aux mesures de persécutions dont les assemblées successives accablent les prêtres insermentés fidèles au Pape. Elle l'a aidé ainsi à assumer l'engagement qu'il avait pris lors du Sacre de défendre l'Église et ses ministres. Princesse d'une grande piété, elle a une vision surnaturelle des événements. Alors que la tourmente est sur le point de tout emporter, elle aide Louis XVI à puiser, dans l'abandon aux desseins de la Providence, la force d'accepter le sacrifice suprême. Elle choisit de l'accompagner dans ce sacrifice.

Madame Élisabeth a choisi très jeune de renoncer au mariage pour

se consacrer entièrement à sa famille, en particulier à son frère aîné le roi Louis XVI. Au cours de la Révolution française, elle refuse à plusieurs reprises de se séparer du Roi et de la Reine. Elle refuse de rejoindre ses frères en émigration. Elle refuse de suivre Mesdames, ses tantes, à Rome, en 1791. Lors de l'émeute du 20 juin, elle se tient vaillamment auprès du Roi, face aux sans-culottes. Quelques semaines plus tard, alors que l'insurrection menace, elle refuse de quitter les Tuileries. Avec un dévouement admirable, la princesse suit son frère et sa belle-sœur à la prison du Temple, avant de monter, à leur suite, sur l'échafaud, le 10 mai 1794, en odeur de sainteté. Madame Élisabeth a fait au Roi, à la Reine, à ses neveux, à sa famille, le sacrifice de sa vie. Au matin du 16 octobre 1793, prenant la plume avant de partir pour l'échafaud, Marie-Antoinette souligne la beauté de ce sacrifice : « Vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous ». Et d'insister sur l'importance de ce geste : « *combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolation !* ». Madame Élisabeth aura été auprès de Louis XVI et de Marie-Antoinette ce que les saintes femmes ont été au pied du Calvaire : la consolatrice privilégiée et discrète qui donne tout pour ceux qu'elle aime.

Philippe Pichot-Bravard

* Paris, Éditions du Cerf, 2010



Communiqué de l'UFUR

Mgr Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale St-Pie X, nous invitait à nous unir à la grande croisade du chapelet qu'il organisait du 1^{er} mai 2009 au 25 mars 2010, en l'honneur du Cœur Dououreux et Immaculé de la Très Sainte Vierge Marie.

Par ce bouquet spirituel, Monseigneur voulait l'union de tous les foyers et communautés catholiques dans un même élan de prière offert au Ciel pour obtenir que le Saint-Père, en union avec tous les évêques du monde entier, consacre la Russie au Cœur Dououreux et Immaculé de Marie, conformément aux demandes de Notre-Dame à Fatima. Nous espérons tous que le Saint-Père réaliserait cette consécration, le 13 mai dernier, lors de sa venue à Fatima. Il n'en a rien été, mais nous avons une grande confiance en la Divine Providence.

Depuis 1985, l'UFUR organise l'œuvre des messes, pour obtenir du Ciel la réalisation des demandes du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie Alacoque et de la Très Sainte Vierge Marie à Fatima.

Aussi, c'est avec une très grande joie que nous avons pris connaissance de la demande de Mgr Fellay, et nous invitons tous les catholiques légitimistes à s'unir à cette nouvelle croisade du chapelet.

Aujourd'hui plus que jamais, nous voulons continuer l'œuvre des messes. Nous savons tous les bienfaits que l'Église, le monde et les âmes ont obtenus dans le passé par la dévotion au Saint-Sacrifice de la Messe et la récitation du Rosaire, et nous restons très confiants en la Divine Miséricorde.

Messes pour la France et le Roi

Messes pour la France et le Roi, pour obtenir du Ciel que l'Aîné de la Maison de France et le Successeur de saint Pierre réalisent les demandes du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, concernant la France et l'Église.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de l'Archange saint Michel, protecteur et défenseur particulier de l'Église Catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

Pour la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ

Samedi 1^{er} janvier 2011

Fraternité St-Dominique - Messe à 10h00 - Couvent de La Haye aux Bonshommes Avrillé (49)

Couvent St-François - Messe à 06h45 - Villié-Morgon (69)

Vendredi 7 janvier 2011

Abbé Briols - Messe à 18h30 - Chapelle Ste-Thérèse à Courrières (62)

Vendredi 4 février 2011

Abbé Briols - Messe à 18h30 - Chapelle Ste-Thérèse à Courrières -62)

Abbé Godard - Messe à 11h25 - Séminaire St-Curé d'Ars - Flavigny-sur-Ozerain (21)

Samedi 5 février 2011

Couvent St-François - Messe à 06h45 - Villié-Morgon (69)

Fraternité St-Dominique - Messe à 10h00 - Couvent de La Haye aux Bonshommes Avrillé (49)

En l'honneur de saint Michel Archange

Samedi 1^{er} janvier 2011

RP Avril - Messe à 11h30 - Notre-Dame de Salérans - Salérans (05)

Samedi 5 février 2011

RP Avril - Messe à 11h30 - Notre-Dame de l'Ave Maria - Liban

Une neuvaine de messes en l'honneur de l'Archange saint Michel sera célébrée au couvent St-François de Morgon, fin février 2011.

Chaque trimestre, les messes ne peuvent être célébrées que grâce au soutien des donateurs.

Nous avons besoin de vous pour continuer notre œuvre !

Si vous voulez nous aider, envoyez vos dons à UFUR, Le Paradis, 28250 Louvilliers-les-Perche.

Les honoraires de messes sont fixés à 17 €.

Pour vos cadeaux

D.P.F. (BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil - Tél. : 05 49 51 83 04 - Fax : 05 49 51 63 50) publie un catalogue de livres classé par tranches d'âges pour faire votre choix de cadeaux pour **les petits et les grands chouans**.

Nous en profitons pour vous signaler que, lors des dernières Journées Chouannes, dans les locaux de Chiré, Jean Auguy a annoncé officiellement son remplacement à la tête de DPF. Il passe le flambeau à son gendre, François-Xavier d'Hautefeuille.

Ayant toujours entretenu de bons rapports avec Jean Auguy, c'est avec une certaine nostalgie que nous le voyons assurer sa relève à la tête de Chiré. Nous apportons tous nos encouragements à son gendre et sommes certains que les lecteurs de *La Gazette Royale* continueront de soutenir D.P.F. par leurs commandes de livres.

Clovis (BP 118, 92153 Suresnes cedex - Tél. : 01 45 06 98 88 - Site : www.clovis-diffusion.com)

Le catalogue général 2010-2011 vient de sortir et vous propose un choix de livres religieux, doctrinaux et pour enfants. Nous remercions les Éditions CLOVIS d'avoir cité *La Gazette Royale* dans ce catalogue. Le fait est tellement rare dans la presse amie qu'il nous plaît de signaler cette mention.

Les Editions Sainte Jeanne d'Arc (Les Guillots, 18260 Villegenon) : proposent leur catalogue de livres par correspondance: religion, histoire, politique.

Le Sel de la terre (Sarl Le Sel de la terre, 6 allée St-Dominique, 49240 Avrillé - Site : www.seldelaterre.fr)

Le catalogue « automne 2010 » vous propose des livres et CD pour le *Combat de la Foi, le mois du Rosaire, la vie spirituelle, le mois du purgatoire, la doctrine chrétienne, l'Histoire, la société*.

Les Editions ELOR (BSI/ELOR, 56350 Saint Vincent sur Oust) : proposent des livres pour la jeunesse, ainsi que leur revue familiale: *La Gazette des Amis de la Lecture*.

Agenda 2011

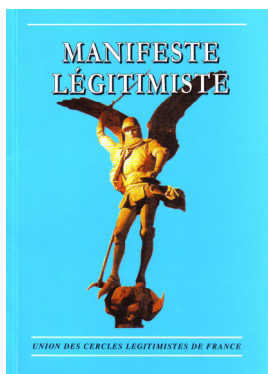
- | | |
|---|---|
| ⇒ 30 avril : VII ^{ème} Journée bretonne de formation | ⇒ 18 juin : XXVII ^{ème} Journée légitimiste de Bretagne |
| ⇒ 8 mai : 30 ^{ème} Journée légitimiste d'Issigeac | ⇒ 18 au 24 juillet : XXI ^{ème} Université St-Louis |
| ⇒ 21 mai : Colloque annuel de l'Association des Amis de Guy Augé | ⇒ 24 et 25 août : Fête de la St-Louis en Anjou |
| ⇒ 28 mai : Fête catholique et légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne | ⇒ 24 et 25 septembre : 99 ^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne |

Activités

Le **Cercle Paul Barillon** (Anjou) organise une « galette des rois », précédée d'une conférence sur les Pères Maurice et Charles Meignan (contre-révolution et monde ouvrier), le dimanche 23 janvier 2011 après-midi.

Pour tous renseignements, prendre contact auprès de Hugues Saclier de La Bâtie, Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Le Cercle Paul Barillon organise également une cellule d'étude tous les deux mois : prendre contact au 06 72 59 79 50.



Pensez à commander votre *Manifeste légitimiste*

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L-E. du Bouexic, 1 Place des Halles, 49380 Thouarcé**, au prix de **24,00 euros**, franco de port, chèque libellé à l'ordre de PUCFLF.

Table des matières :

- Introduction à la politique,
- Légimité naturelle et légimité théologique,
- Autorité et institutions politiques,
- Du bon exercice de l'autorité royale,
- La légimité contestée,
- Les corporations : utopie ou idée neuve ?
- Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme,
- Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire,
- Légitimiste et légimité,
- Conclusion et perspective,
- Index des noms cités.

Revue de presse

La Gazette Royale recense les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que *La Gazette Royale* fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine

(F.B.L. - BP 10307
35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 79 (juillet-août 2010) : *Allocution du président de l'UCLF au 98^{ème} pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray. Les Institutions : crise de l'autorité et totalitarisme. La Bretagne catholique : Les « inventaires de 1906 », un douloureux épisode de l'histoire rennaise. La Contre-révolution en œuvre : Le chevalier de Fontevieux, victime de la trahison de Chèvetel. Les Pages de notre histoire : De l'origine et de la nature des droits de la Couronne de France sur la Bretagne (II). Notes de lectures.*

Ahora informacion

(Édition : Communion Tradicionalista Carlista
c. Zurbano, 71 ; of. 3 - 2810
Madrid Espagne)

Revue carliste en espagnol.

Lectures Françaises

(SA D.P.F.
BP 1
86190 Chiré en Montreuil)

Au sommaire du n° 642 (octobre 2010) : *Dates urgentes - Petites annonces - Catalogue de livres. La vertu de la République. Du scandale Bettencourt à la chasse au ministre. Les XL^{èmes} Journées Chouannes. Le nouveau secrétaire du PC : Pierre Laurent. Dans notre courrier : En marge de l'affaire Woerth-Bettencourt - un Juif, Gary Krupp, prend la défense de Pie XII - Claude Chabrol et Jean-Marie Le Pen - Voltaire et l'antisémitisme - Les subventions versées à la presse - Discrimination dans un collège catholique !... Nuisance sectaire de la franc-maçonnerie. La mémoire longue. Échos et rumeurs. Le nouveau pa-*

tron de France Télévision : Rémy Pflimlin. Trop de temps pour la Shoah ? Le mondialisme en marche. Ils nous ont quittés : Général Gallois - Henry-Jean Loustau - M. l'abbé Joseph Vérité - Le prince Charles-Hugues de Bourbon-Parme - Joseph Boulic - Jean Tafanel - André Castella. La vie des livres.

Lettre des dominicains d'Avrillé

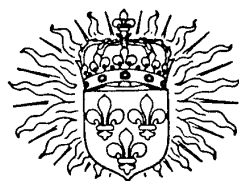
(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 55 (octobre 2010) : *Ces anges qui ne sont pas gardiens. Les travaux de l'été. 60 ans de sacerdoce, en Inde. Chronique du couvent. La patron des physiciens, des chimistes et des biologistes : saint Albert le Grand (1206-1280). Pour la Saint-Thomas : prémobilisation ! 7 mars 2011, c'est l'échéance que le Foyer Saint-Thomas s'est fixé pour récolter les fonds nécessaires à l'ouverture d'une classe de terminale : les dons sont à adresser à ASEP (Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé) ; reçu fiscal sur demande.*

Sous la Bannière

(Les Guillots 18260 Villegenon)

Au sommaire du n° 151 (septembre-octobre 2010) : *Jeanne chez les Anglais. Monsieur l'abbé Vérité. La Tradition combattue... La Gueule du lion. Mémoire pour servir à l'histoire de l'Église. Dans le désert des Tartares. Les saints Innocents.*



La Simandre

(Fraternité de la Transfiguration, Le Bois, 36220 Mérégnay)

Au sommaire du n° de septembre 2010 : *Nouvelles de chrétienté. La population de la Terre sainte. Chronique de Terre sainte. Nouvelles de Fraternité. Nos joies - Nos peines.*

Le Sel de la Terre

(Couvent de la Haye-aux-Bonshommes 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 74 (automne 2010) : *L'objet de la mission de l'Église a-t-il changé ? La Passion selon saint Mathieu. La fin ultime de la vie humaine. La charité. Se soigner et se faire soigner. L'âge de la confirmation. L'agonie au jardin des oliviers. « Demeurez en moi, et moi en vous ». Le message du Sacré-Cœur à sœur Consolata. Prières durant la sainte messe. Le génocide de la Vendée. Une année Chopin. Documents : Webisme catholique ? Recensions : Le Crucifiement de saint Pierre - La sainte Vierge Marie, Extraits des trésors de Cornelius a Lapide.*

La Durbelière

(Jean-Louis Caffarel,
Sept Lys,
13 avenue du Mal Leclerc,
77230 Dammartin-en-Goële)

Au sommaire du n° 109 (juillet-août-septembre-octobre 2010) : *Le baptême des Princes. La noblesse ? Une filiation exigeante et belle ! Pacte-Infos. Pologne. Katyn ; Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée (suite). La Feuille de Lys : neuvaine d'action de grâces pour la naissance du Dauphin. Football. Les échos du marécage.*

Carnet du Jour

Religion

Premiers vœux, le 29 septembre 2010, à Florence (Italie), de **Caroline Essirard**, en religion **Sœur Jean Marie de l'Incarnation et du Sacerdoce**, chez les Adoratrices du Cœur Royal de Jésus-Christ Souverain Prêtre.

Mariages

M. **Christophe Corre** et Mlle **Pauline Courtin**, le 23 octobre 2010 à Vannes (56).

Naissances

Malouine, née le 9 août 2010, chez M. et Mme Benoît Harel.

Henri, né le 20 septembre 2010, chez M. et Mme Charles de Rolland-Dallon, Garigny (18).

Hubert, né le 10 octobre 2010, chez le Cte et la Ctesse Pierre de La Roche Saint-André.

Nous présentons nos sincères félicitations aux familles.

Sommaire

<i>Vœux</i>	<i>p 1</i>
<i>Nouvelles de Rome</i>	<i>p 2</i>
<i>98^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray</i>	<i>p 2</i>
<i>Saint Thomas d'Aquin, par Guy Augé</i>	<i>p 5</i>
<i>Un nouveau cercle agréé par l'UCLF</i>	<i>p 10</i>
<i>Introduction à une étude de la monarchie</i>	<i>p 11</i>
<i>Énergie nucléaire, compagnies aériennes et minarets</i>	<i>p 17</i>
<i>Le comte de Chambord toujours actuel</i>	<i>p 19</i>
<i>Livre reçu</i>	<i>p 19</i>
<i>Le sacrifice du soir, par Jean de Viguerie</i>	<i>p 20</i>
<i>Communiqué de l'UFUR</i>	<i>p 21</i>
<i>Messes pour la France et le Roi</i>	<i>p 21</i>
<i>Messes en l'honneur de saint Michel-Archange</i>	<i>p 21</i>
<i>Pour vos cadeaux</i>	<i>p 22</i>
<i>Activités</i>	<i>p 22</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p 23</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de La Gazette Royale de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr